



PREFECTURE DE HAUTE-CORSE

Rapport d'activité des services de l'Etat



2005

I – GARANTIR LA SECURITE DES CITOYENS DANS TOUTES SES FORMES

I-1- La sécurité des biens et des personnes au cœur des actions de l'Etat..... P6

1.1.1 Lutter contre la délinquance et le banditisme

- en zone police
- en zone gendarmerie

1.1.2 Mettre fin à la spécificité du département en matière d'insécurité routière

- l'accidentologie en 2005
- la répartition temporelle des accidents
- la localisation des accidents
- la tendance sur ces dernières années

1.1.3 Renforcer la sécurité civile par une meilleure prévention du risque incendie

- les incendies en Haute-Corse en 2005
- la défense des forêts contre l'incendie (DFCI)
- le financement de la DFCI

1 1 4 La lutte contre le trafic illicite des stupéfiants

I-2 Promouvoir la sécurité juridique, en veillant à une application rigoureuse et homogène de règle de droit..... P13

1.2.1 Le contrôle et la réglementation

- la réglementation générale
- la réglementation relative à la nationalité
- la réglementation relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers
- la réglementation relative à la circulation

1.2.2 Le contrôle des actes des collectivités locales et le contentieux de l'urbanisme

- le contrôles des actes des collectivités locales
- le contentieux de l'urbanisme

1.2.3 La surveillance du domaine public maritime

1.2.4 La révision des listes électorales et l'organisation des élections

1 2 5 l'inspection du travail

- la main d'œuvre étrangère
- le contrôle de la recherche d'emploi

1 2 6 La protection des usagers des pratiques sportives

1 2 7 Améliorer le civisme fiscal

1 2 8 Le contrôle des conditions de concurrence et de la consommation

II – PROMOUVOIR LA COHESION SOCIALE ET LA QUALITE DE VIE

II-1- En luttant contre toutes les discriminations..... P19

2.1.1 les chiffres en matière d'emploi s'améliorent en fin d'année

- la situation de la demande d'emploi
- les offres d'emploi

2.1.2 les dispositifs à l'adresse des chômeurs et des entreprises

- l'accompagnement des demandeurs d'emploi
- la mise en œuvre du plan de cohésion sociale
- les actions en faveur de l'emploi
- les actions en faveur des entreprises

2 1 3 L'aide en matière d'emploi aux populations en difficulté

- les mesures en direction des jeunes
- les mesures en direction des travailleurs handicapés
- l'insertion par l'activité économique

2 1 4 Mener une politique volontariste en direction des jeunes

- au niveau scolaire
- dans les activités hors temps scolaire

II-2- En impulsant une politique de cohésion sociale.....P24**2 2 1 Développer et améliorer l'offre de logement**

- Le volet logement du plan de cohésion sociale
- La politique sociale de l'habitat

2 2 2 Améliorer l'offre sociale pour les populations les plus fragilisées

- un effort financier important en matière sociale
- une meilleure structuration des établissements médico-sociaux

II-3- En renforçant la sécurité sanitaire.....P26**2 3 1 La prévention des maladies animales**

- l'identification des animaux et des cheptels
- les maladies légalement contagieuses
- la protection animale
- le service de l'équarrissage

2 3 2 La sécurité sanitaire des aliments

- la filière viande et transformation
- les autres secteurs

2 3 2 Les actions dans le domaine sanitaire

- l'offre de soins
- les priorités de santé publique
- les autres secteurs
- inspections et contrôles
- veille et sécurité sanitaire
- lutte contre la pandémie grippale

III – CONTRIBUER AU RESPECT DU PATRIMOINE NATUREL DU DEPARTEMENT**III-1- Par l'aménagement durable du territoire.....P30****3 1 1 La politique de la ville****3 1 2 L'urbanisme**

- Les documents et les actes d'urbanisme délivrés par les maires
- L'application du droit des sols
- Les actes d'urbanisme délivrés au nom de l'Etat

3 1 3 La politique de l'eau

- La gestion durable des milieux marins
- La Mission inter services de l'eau (MISE) et la police de l'eau
- l'amélioration et la protection de la qualité des eaux superficielles, souterraines et côtières

3 1 4 Le domaine public maritime (DPM)

- La gestion du DPM
- La délimitation du DPM

3 1 5 La gestion des déchets**III-2- Par le soutien du milieu rural.....P35****3 2 1 l'aide financière de l'Etat**

- La dotation globale d'équipement
- La dotation de développement durable
- Le FNADT

3 2 2 Organiser un meilleur accès aux services en milieu rural**3 2 3 Maintenir une école de qualité en milieu rural****III-3- Par la prévention des risques.....P36****3 3 1 La prévention des risques technologiques et des pollutions**

- L'exploitation des carrières
- Prévention et évaluation des risques santé environnement

3 3 2 La prévention des risques naturels

- La prévention du risque inondation

IV – ETRE UN PARTENAIRE ACTIF DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

IV 1 En apportant un appui financier.....P38

4 1 1 Les finances de l'Etat en Haute-Corse

- Les dépenses de l'Etat
- Les recettes de l'Etat

4 1 2 Les finances des collectivités locales

- Les recettes des collectivités locales
- Les dépenses des collectivités locales

4 1 3 La mise en œuvre du programme exceptionnel d'investissement (PEI)

IV 2 En apportant un appui logistique et juridique.....P42

4 2 1 Favoriser la coopération intercommunale

4 2 2 Soutenir les collectivités locales par le développement de l'ingénierie publique

- Les domaines d'activité
- L'ingénierie publique concurrentielle

4 2 3 Favoriser la structuration et le développement agricole

- Les aides au monde agricole

4 2 3 Aider au développement du secteur touristique en garantissant la qualité des prestations offertes

- Organiser l'action de l'Etat
- Analyse de la campagne 2005
- Garantir la protection des mineurs pendant leurs loisirs
- Contrôler les prestations de la restauration commerciale, la distribution et la remise directe

4 2 4 Participer à la modernisation du tissu entrepreneurial en renforçant la lutte contre le travail illégal

- L'activité de contrôle
- Organiser l'action de l'Etat

V – AMELIORER L'EFFICACITE DE L'ETAT

V 1 Concilier la nécessaire amélioration des relations administrations/administrés et le respect de l'égalité des citoyens devant le service public.....P49

5 1 1 L'accueil du public : les engagements de la Charte Marianne

5 1 2 L'amélioration du service rendu au niveau fiscal

- Le programme « *Pour vous faciliter l'impôt* »
- Un interlocuteur fiscal unique pour les professionnels
- Le développement de l'administration électronique

V 2 Réformer l'Etat pour une meilleure efficacité.....P49

5 2 1 La réforme départementale de l'Etat

5 2 2 La mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF)

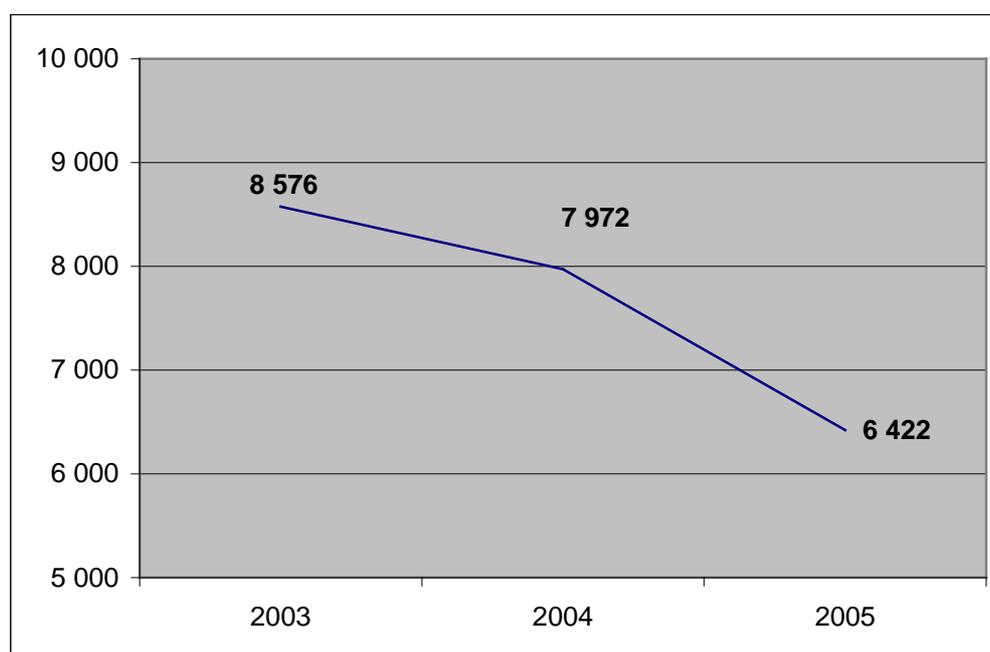
**L'ETAT GARANT DE
LA SECURITE DES CITOYENS
DANS TOUTES SES DIMENSIONS**

I-1 La sécurité des biens et des personnes au cœur des actions de l'Etat

La sécurité des citoyens constitue la responsabilité première de l'Etat. Comme les années précédentes, un des objectifs prioritaires des pouvoirs publics en HAUTE-CORSE au cours de l'année 2005 a été d'assurer la sécurité dans toutes ses composantes.

1 1 1 Lutter contre la délinquance et le banditisme

On assiste, sur l'ensemble du département à une nouvelle et très nette baisse des faits constatés de -19,44% par rapport à l'exercice 2004, confirmant ainsi la tendance à la diminution depuis 2 ans.



Selon qu'il s'agit des secteurs relevant des services de police ou de gendarmerie, les indicateurs présentent une même évolution.

➤ en zone police (Bastia, Furiani, Ville di Pietrabugno, Biguglia) :

Indicateurs	2004	2005	Tendance	Observations
Faits constatés	3 473	2 827	- 18,60%	
Personnes mises en cause	1 267	919	- 27,46%	Part des étrangers : 14,69% et des mineurs : 19,70%
Personnes placées en garde à vue (- 24h)	376	282	- 25%	
Personnes placées en garde à vue (+ 24h)	64	53	- 17,18%	
Part des écroués	1,97%	3,2%		
Délinquance de voie publique	1 493	1 315	- 11,9%	Taux d'élucidation : 12,5% (10,18% en 2004)

Infractions relatives aux stupéfiants :

	2004	2005	Evolution
Affaires traitées	145	124	- 14,50%
Trafics	2	2	
Revente	6	10	+ 67%
Usage	137	97	- 29%
Mineurs mis en cause	32	15	- 52,12%

Attentats par explosifs :

Faits commis	2005
sur des biens publics	9
sur des biens privés	13
TOTAL	22

► en zone gendarmerie :

Une baisse sensible des crimes et délits est enregistrée, supérieure aux données nationales: **-20,09%**.

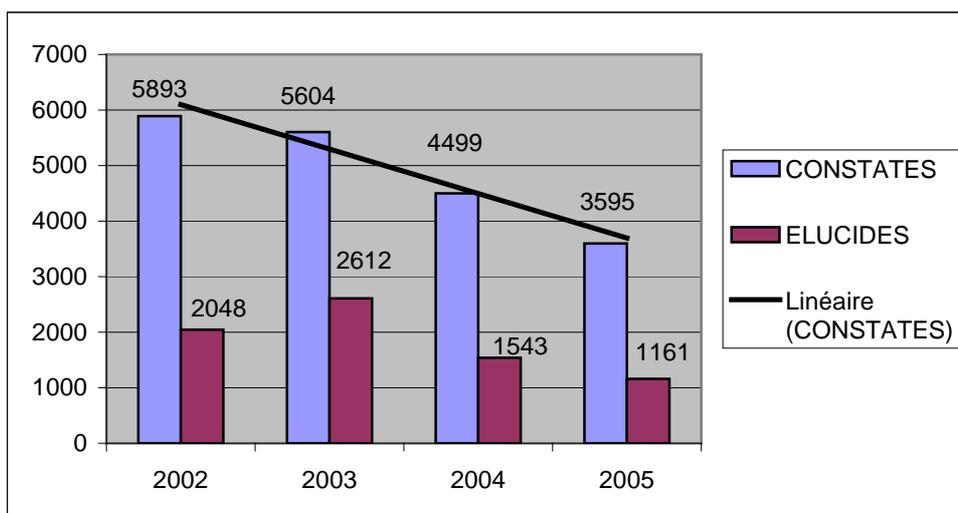
Evolution des principaux indicateurs de la criminalité :

Faits constatés	2004	2005	Evolution	Observations
Délinquance voie publique	1 644	1 417	-13,80%	Représente 39,33% des faits constatés
Vols liés à l'automobile	882	749	-15,07%	
Vols à main armée	26	22	-15,38%	
Cambriolages	431	344	-15,51%	
Attentats à l'explosif	80	58	-27,50%	
Destructions et dégradations	229	221	-3,5%	
Violences à connotations racistes	65	18	-72,30%	

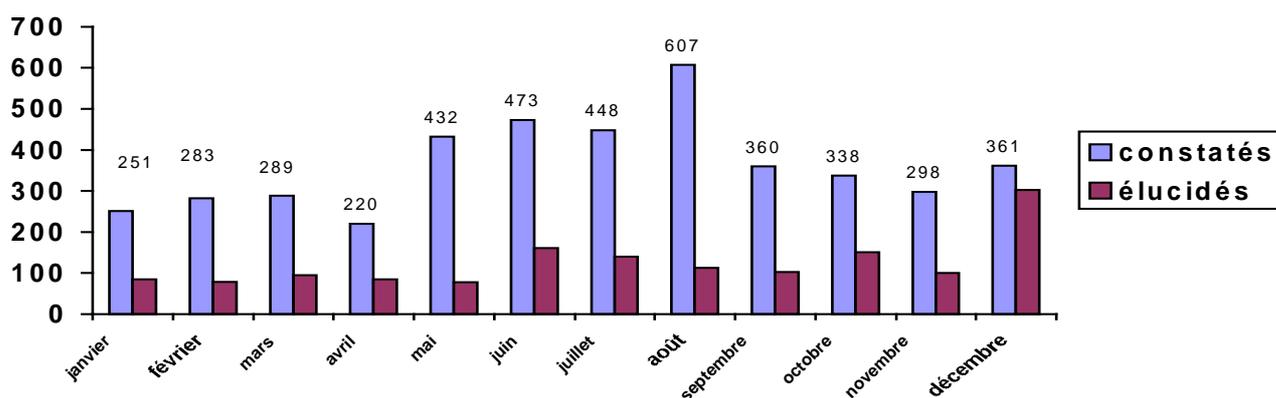
Le nombre de personnes placées en garde à vue **a baissé de 9,59%** et parallèlement le nombre de personnes écrouées a reculé.

En 2005, **443** personnes ont été placées en garde à vue et **84** écrouées.

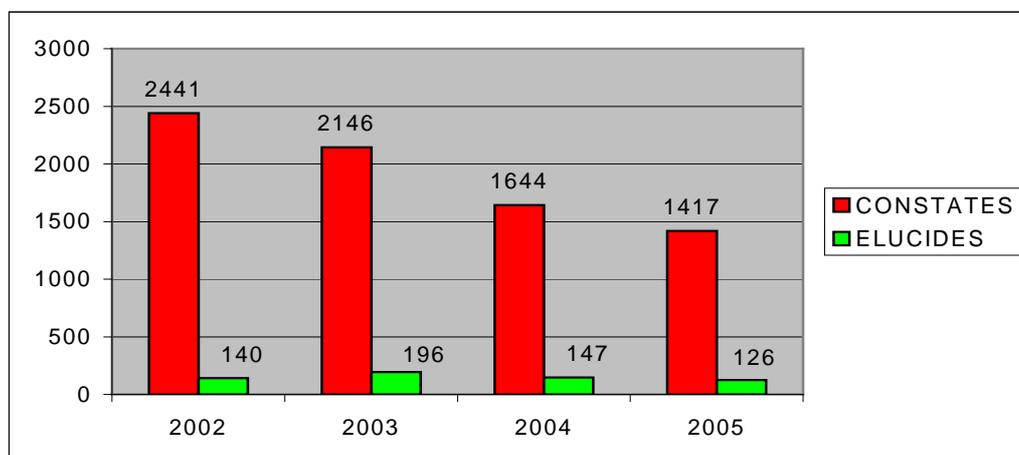
Crimes et délits constatés et élucidés



Répartition des crimes et délits constatés par mois au cours de l'année 2005



Une nette diminution de la délinquance de voie publique



1 1 2 Mettre fin à la spécificité du département en matière d'insécurité routière

La sécurité routière revêt une préoccupation majeure en Haute-Corse. Depuis plus de trois ans, pouvoirs publics et acteurs de la société civile se sont mobilisés pour lancer un programme d'actions destiné à créer une véritable rupture en matière d'insécurité routière. De ce point de vue les données relatives à 2005 sont un indéniable encouragement à poursuivre l'effort engagé.

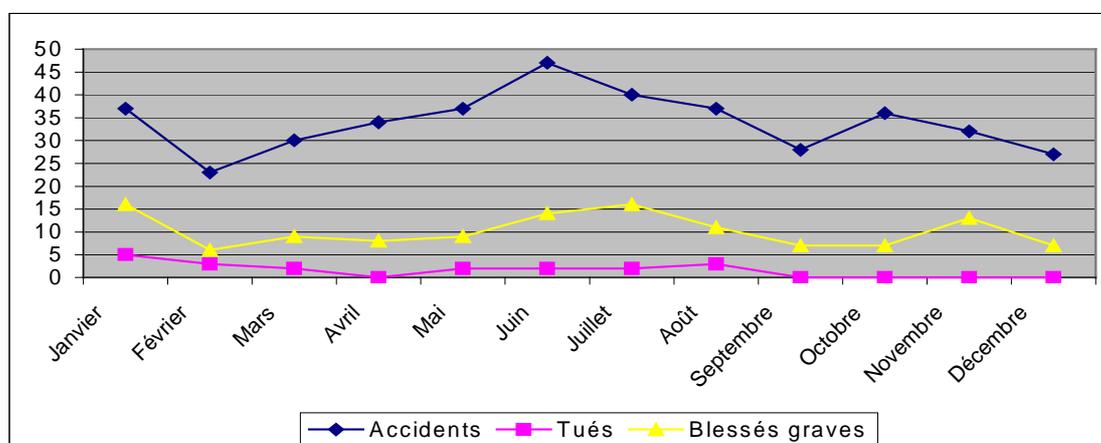
En effet, la baisse l'an dernier, par rapport à 2004, du nombre des tués (-34,5%) et des blessés graves (-22%) est significative :

L'accidentologie en 2005

La situation générale

	<i>Accidents</i>	<i>Tués</i>	<i>Blessés graves</i>	<i>Blessés légers</i>
Janvier	37	5	16	32
Février	23	3	6	23
Mars	30	2	9	35
Avril	34	0	8	40
Mai	37	2	9	39
Juin	47	2	14	48
Juillet	40	2	16	51
Août	37	3	11	34
Septembre	28	0	7	27
Octobre	36	0	7	43
Novembre	32	0	13	35
Décembre	27	0	7	32
Total	408	19	123	439

La répartition temporelle des accidents



La localisation des accidents

■ 18 accidents ayant eu pour conséquence le décès de 19 personnes



L'analyse des accidents mortels permet d'observer que :

- les jeunes de -24 ans ne représentent plus que 2 tués (contre 9 en 2004),
- les deux roues représentent 5 tués (contre 2 en 2004) dont 2 victimes motos,
- moins de 70% des tués l'ont été sur le réseau national (contre +de 80% en 2004),
- le nombre de victimes sur l'axe BASTIA-SOLENZARA a diminué à 8 (contre 12 en 2004).

La tendance sur ces dernières années

La tendance en ce qui concerne les tués et les blessés graves s'infléchit régulièrement depuis 2003 :

Baisse de 32 % des tués

Baisse de 37 % des blessés graves

Ces résultats sont dus à l'évolution du comportement au volant de la population mais sont aussi le fruit des actions menées depuis des années par les services de police et de gendarmerie.

S'agissant de la direction de la sécurité publique, les **1158** contrôles routiers, effectués en 2005, ont été menés plus longtemps et à des endroits de plus grand passage.

Il est à noter une augmentation de **35,71%** de résultats positifs au niveau des contrôles d'alcoolémie.

Par ailleurs, la mise en place d'un radar internet embarqué permet d'accroître la pression en matière de sécurité routière (**5035** infractions relevées depuis juillet 2005).

En ce qui concerne la gendarmerie nationale, même si l'ensemble des militaires du groupement interviennent dans cette lutte quotidienne, il convient de relever que l'escadron départemental de sécurité routière (EDSR), implanté à BASTIA et articulé autour de trois brigades motorisées (BASTIA, MOLTIFAO et PENTA DI CASINCA), est spécialisé dans le domaine de sécurité routière.

Les infractions relevées sont les suivantes :

Alcoolémie : **673**

Vitesse : **2706** (radars embarqués non compris)

La prévention :

Près de **700 heures** ont été consacrées à la prévention réparties comme suit :

- 73 mises en place de pistes routières en milieu scolaire (1622 enfants ont obtenu le certificat de capacité routière,
- 20 interventions à la demande de l'inspection d'académie,
- 24 participations à des émissions radiotélévisées sur le thème de la sécurité routière.

D'autres actions ont été réalisées vers le lycée agricole de BORGIO, l'Université de CORSE et les élèves infirmiers.

S'agissant de « l'alcool », au-delà des actions nationales comme « capitaine de soirée », une action a été réalisée dans la majorité des discothèques, avec la présence durant les mois d'été de jeunes chargés d'informer les conducteurs, qui arrivaient et surtout qui en repartaient, sur les dangers de l'alcool.

La semaine de la « sécurité sur la route » a été l'occasion d'organiser de nombreuses actions réparties sur tout le département et plus particulièrement l'intervention d'un spécialiste des « comportements à risque », pour un débat avec les étudiants de l'IUFM puis avec les étudiants de l'Université et enfin avec quelques représentants des collectivités et une journée d'information au CRIJ-Corse en présence de tous les partenaires de la « maison de la sécurité ».

1 1 3 Renforcer la sécurité civile par une meilleure prévention du risque incendie

Les incendies en Haute-Corse en 2005

	2004	2005	Evolution
Mise à feu	347	212	-38,90%
Surfaces brûlées en hectares	4441	4185	-5,76%

La défense des forêts contre l'incendie

➤ les documents de planification

L'année 2005 a été marquée par l'officialisation du groupe de travail technique prévu par l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2004 entérinant la mission d'animation de la politique départementale contre les incendies de forêt.

Ce groupe de travail s'est réuni à 7 reprises sur des thèmes généraux et sur les études en cours.

Par ailleurs, le pôle de compétence prévention des feux de forêt et espaces naturels en Haute-Corse a été installé le 7 octobre 2005.

➤ **les plans locaux de prévention incendie (PLPI)**

Le PLPI du Nebbio a été validé le 15 juin 2005 .

➤ **le plan de prévention des risques incendies de forêt (PPRif)**

Le règlement départemental a été validé le 15 juin 2005 et le premier PPRif (Lucciana) a été approuvé le 11 juillet 2005.

➤ **le plan de protection contre les incendies de forêts et espaces naturels (PPIFEN)**

Ce document a été transmis aux collectivités locales pour validation.

➤ **la protection rapprochée de massif (PRMF)**

Validation de la PRMF d'Asco et mise à l'étude de celle du Fango.

Dans le cadre de la PRMF de Bonifato, l'année 2005 a été une première dans l'information préventive des randonneurs concernant le risque incendie de forêt par la mise en place de panneaux d'information.

Le financement de la DFCI

➤ **Le DOCUP DFCI**

Les financements ont porté sur :

11 cuves DFCI de 30 m³ et 3 poteaux incendies pour 6 communes correspondant à un montant de 674 735 €,

2 dossiers de reconstitution sur la forêt de Tartagine pour un montant de 323 439 €

➤ **le CFM**

21 dossiers ont été instruits en engagement pour un montant de subventions Etat de 2 069 019 €.

➤ **le BOP forêt**

Les mandatements ont atteint en 2005 : 2 225 000 €.

1 1 4 La lutte contre le trafic illicite des stupéfiants

PRODUITS	2002		2003		2004		2005	
	Quantités saisies	Nbre de personnes interpellées						
Herbe de cannabis	1 338	61	663	25	612	31	913	34
Résine de cannabis	7 097	187	99 984	140	54 085	157	3 227	158
Héroïne/Opiacées	1	1	31	1	128	1		
Cocaïne	93	2	209	4	154	4	6,5	4
Champignons hallucinogènes			8	1			13	2
Ecstasy (cachets)	16	2	14	2	508	2	20	2

I-2 Promouvoir la sécurité juridique, en veillant à une application rigoureuse et homogène de la règle de droit

1 2 1 Le contrôle et la réglementation

La réglementation générale

En 2005, la préfecture et les sous-préfectures ont traité les dossiers suivants :

- **104** cartes professionnelles
- **28** autorisations d'ouverture tardive d'établissements de débits de boissons,
- **2** fermetures administratives de débits de boissons pour infractions notamment au code de la santé publique,
- **649** récépissés concernant les associations (262 créations, 368 modifications et 19 dissolutions),
- **749** autorisations de détention d'armes dont
60 premières demandes
2 créations d'armureries de 1^{ère} et 4^{ème} catégories
- **19** autorisations d'utilisation d'explosifs (7 aux carriers, 12 aux entreprises de BTP et d'électrification).
- **6** dossiers de refus ou retrait d'habilitation en zone réservée des aéroports
- **2** créations de sociétés de sécurité privée
- **264** titres relatifs à l'exercice de la chasse dont 165 permis de chasser originaux.

Réglementation relative à la nationalité

- **11 467 cartes nationales d'identité** ont été délivrées dont
7 860 à la préfecture
2 099 à la sous-préfecture de Corte
1 508 à la sous-préfecture de Calvi
- **6 505 passeports** ont été délivrés dont
3 952 à la préfecture
1 325 à la sous-préfecture de Corte
1 228 à la sous-préfecture de Calvi

Réglementation relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers

17 424 étrangers ont été recensés en 2005 parmi lesquels :

- 9 000 personnes de nationalité marocaine,
- 2 100 personnes de nationalité portugaise,
- 1 400 personnes de nationalité italienne,
- 1 200 personnes de nationalité tunisienne,
- 1 000 personnes de nationalité algérienne.

Titres de séjour : **2 347** titres ont été délivrés dont 1 150 premiers titres de séjour.

Les naturalisations :

116 demandes reçues en 2005

139 demandes transmises au ministère

131 personnes ont acquis la nationalité française par décret

10 personnes l'ont obtenu au titre du mariage.

Les regroupements familiaux :

117 demandes ont été reçues,

163 demandes ont fait l'objet d'une décision,

255 personnes sont entrées en France grâce à cette procédure.

Les mesures d'éloignement :

262 mesures d'éloignement ont été notifiées ,

121 ont été exécutées, soit un taux d'exécution de 46%,

Régularisations :

196 dossiers de demandes examinés en 2005, **71** acceptations.

Réglementation relative à la circulation

Opérations/Années	2004	2005	Evolution
Cartes grises	43 133	40 539	- 6%
Permis de conduire	6 157	5 649	-8,25%
Demandes de passage à l'examen du permis	3 762	3 117	-17,14%
Nombre de visites médicales organisées	31	43	+38,70%
Suspensions de permis	338	352	+4,14%

1 2 2 Le contrôle des actes des collectivités locales et le contentieux de l'urbanisme**Le contrôle des actes des collectivités locales**

Le contrôle de légalité (hors actes d'urbanisme) a porté sur les **19 708** actes reçus en préfecture et en sous-préfectures (21 554 en 2004). Il a donné lieu à **745** lettres d'observations(673 en 2004), **387** retraits ou rectifications d'actes (240 en 2004) et **18** déférés auprès du tribunal administratif (11 en 2004).

En matière d'urbanisme, **2 428 actes** ont été reçus (+0,46% par rapport à 2004), qui ont donné lieu à **98 observations** et **7 déférés** auprès du tribunal administratif.

Le contrôle budgétaire a justifié la saisine de la chambre régionale des comptes à **7** reprises et l'édition de **74** arrêtés de mandatements d'office au bénéfice de créanciers des collectivités territoriales

La prévention et le conseil se sont traduits par l'organisation de réunions d'information dans les arrondissements préalablement au vote des budgets primitifs et, plus traditionnellement, par l'envoi de **28** circulaires concernant les marchés publics, la fonction publique territoriale, les questions d'administration générale, la fiscalité, les budgets et les concours financiers de l'Etat.

Le contentieux de l'urbanisme

60 procès-verbaux pour infraction aux dispositions du code de l'urbanisme ont été dressés.

11 dossiers ont fait l'objet de **régularisation** avant jugement et 2 après jugement

2 dossiers ont donné lieu à **démolition**

4 dossiers ont fait l'objet d'une **procédure d'astreinte**

1 2 3 La surveillance du domaine public maritime

Le contrôle du DPM est assuré tout au long de l'année et plus précisément pendant la saison estivale.

Près de **250 visites de terrain** ont été effectuées en 2005.

Années	Mises en demeure de respecter les autorisations délivrées	Procès verbaux de grande voirie	Démolition par les intéressés	Démolition d'office
2003	17	7	4	0
2004	15	2	1	0
2005	13	6	1	0

1 2 4 La révision des listes électorales et l'organisation des élections

Au terme de la révision des listes électorales de 2004/2005, le nombre d'électeurs s'établissait au 28 février 2005 à **107 259**. Ce chiffre traduit une stabilité du corps électoral par rapport à l'année précédente.

Nombre de recours devant les tribunaux d'instance : **109**.

68,3% de ces recours ont abouti à la radiation d'électeurs indûment inscrits par les commissions administratives.

Les opérations de révision des listes électorales de 9 bureaux de vote ont été déferées devant le tribunal administratif qui les a toutes annulées.

Les consultations électorales en 2005 :

Elections politiques :

Une consultation par voie de référendum

Une élection sénatoriale

Deux élections cantonales partielles

Neuf élections municipales

Elections professionnelles :

Une élection (Chambre de métiers et de l'artisanat)

1 2 5 l'inspection du travail

526 interventions en entreprise

142 contrôles de chantier

2215 observations

16 mises en demeures

12 procès-verbaux dont 6 P.V de travail illégal.

9 enquêtes et rapports d'accident du travail

22 décisions relatives aux institutions représentatives du personnel

la main d'œuvre étrangère

La demande d'introduction reste forte, au-delà des introductions de main d'œuvre étrangère liées aux travaux agricoles saisonniers ; plus de **1 200 demandes** dont 70% réservées aux agriculteurs. 30% relèvent donc du régime général avec une augmentation du pourcentage des refus, de l'ordre de 12% liés essentiellement à l'inadéquation des compétences professionnelles au regard de l'emploi sollicité.

Le contrôle de la recherche d'emploi

515 convocations de demandeurs d'emploi.

Décisions prises :

45 exclusions temporaires ;

1 exclusion définitive
33 avertissements

Commission départementale de recours gracieux

La commission a examiné **136** dossiers :
81 décisions de maintien ;
6 radiations réduites ;
41 annulations de la décision initiale ;

1 2 6 La protection des usagers des pratiques sportives

Ceci concerne les équipements de pratique, l'organisation de manifestations et ainsi que l'exercice de la profession d'éducateur sportif.

En 2005, un recensement exhaustif des équipements et lieux de pratiques sportives a été réalisé, soit **582 sites**. Ce travail permettra de constituer une base de données de suivi des conditions de sécurité de ceux-ci.

L'intervention a porté, également, sur l'instruction administrative des déclarations ou la délivrance des autorisations nécessaires aux opérateurs professionnels, le contrôle sur place des moyens de protection du public et de la qualification des personnes, et la conformité des lieux de pratique.

	<i>Instruction</i>	<i>Contrôle</i>	<i>Suites données</i>
<i>autorisations</i>			
manifestations sportives	32	2	-
<i>déclarations</i>			
Etablissements d'APS	201		15 avertissements + 1 fermeture
Educateurs sportifs	547		-
Baignades	10	2	observations
<i>Commissions de sécurité</i>			
Equipements sportifs	36	-	-
Homologation stade	0	0	

S'agissant de la certification des professionnels de l'animation et du sport :

Diplômes	Sessions	Candidats
BNSSA		
Brevet National de secourisme et de sauvetage aquatique	1	43
Surveillant de Baignade	1	14
Tronc Commun du BEES 1°	1 (contrôle continu des connaissances)	25
BAFA	1	61
Formation Professionnelle Continue	3	30

1 2 7 Améliorer le civisme fiscal

La proportion de contribuables professionnels respectant spontanément leurs échéances déclaratives en TVA est passée de 78,6 à **79,7%**.

Le taux de paiement dans les délais des impôts professionnels s'établit à **93,6%**.

Le taux de recouvrement forcé (encaissements effectués auprès des retardataires ou défaillants) progresse de 52,6 à **55,1%**. Ce résultat est pour partie la conséquence de la mise en place d'un pôle départemental de recouvrement, depuis fin 2003.

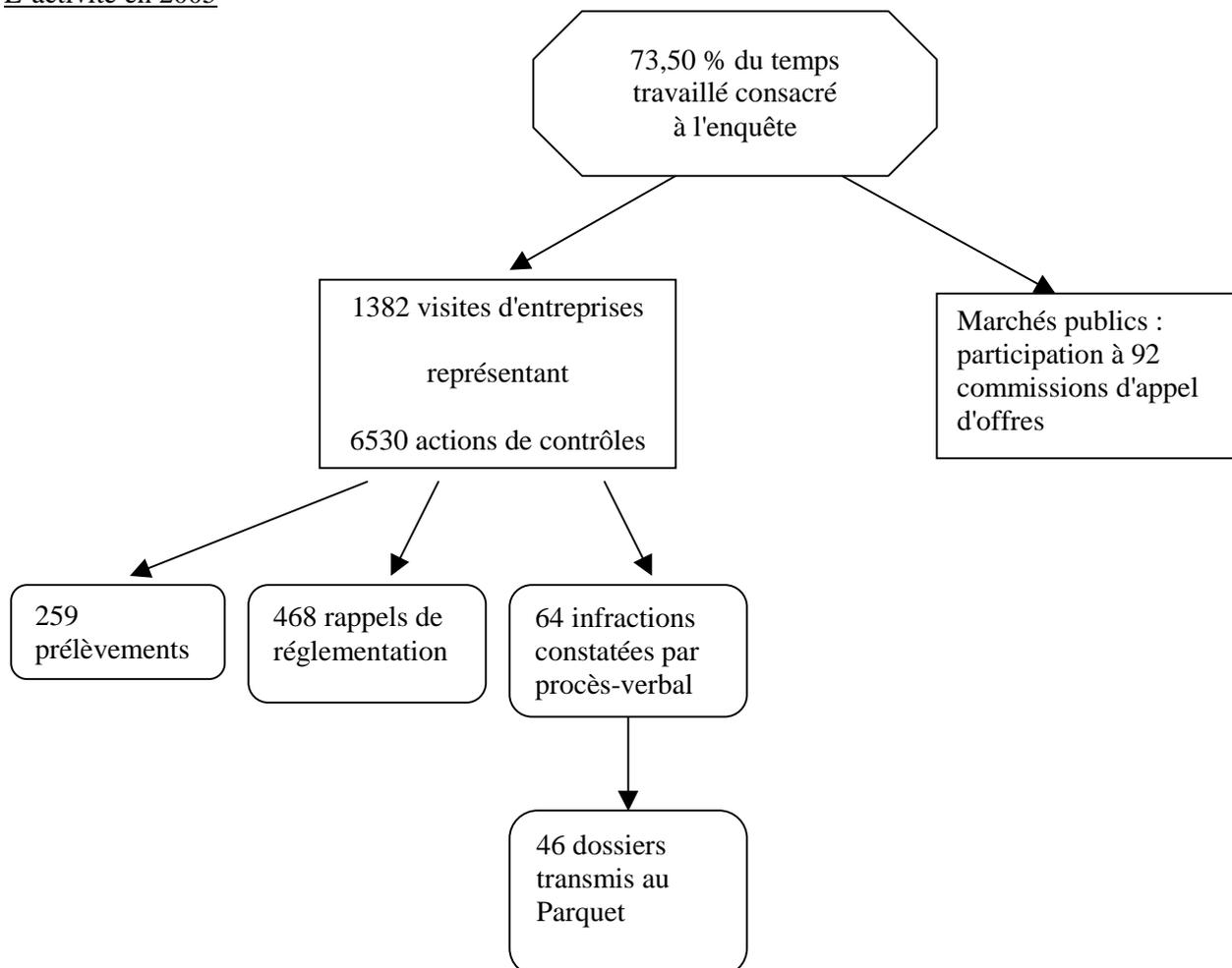
1 2 8 Le contrôle des conditions de concurrence et de la consommation

La régulation des marchés

Trois axes d'action :

- la régulation concurrentielle des marchés
- la protection économique des consommateurs
- la sécurité des consommateurs

L'activité en 2005



L'urbanisme commercial :

En 2005, la Commission départementale d'équipement commercial (CDEC) a examiné quatre demandes concernant essentiellement des magasins de commerce de détails (création ou extension).

Ces demandes ont donné lieu à **quatre décisions favorables** sur les communes de Corbara (2), Ghisonaccia et Lucciana.

PROMOUVOIR
LA COHESION SOCIALE
ET LA QUALITE DE VIE

II-1 En luttant contre toutes les formes de discriminations

2.1.1 les chiffres en matière d'emploi s'améliorent en fin d'année

Situation de la demande d'emploi

INDICATEURS AU 31/12/2005			INDICATEURS DE FLUX (données cumulées)		
	Décembre 2005	Evolution / Déc. 2004		Décembre 2005	Evolution / Déc. 2004
Demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) Cat. 1	4 956	- 3.8 %	Demandes d'emplois enregistrées (DEE) Cat. 1	9 658	- 6.4 %
DEFM 1 + 6	5 175	- 4.4 %	Dont motif économique	309	+ 15.3 %
DEFM 1.2.3.	7 309	- 4.4 %	D.E.E autres catégories	14 482	- 5.5%
Dont jeunes < 25 ans	1 190	- 2 %	Demandes d'emploi sorties Cat. 1	9 192	- 2.2 %
Dont jeunes < 25 ans demandeur d'emploi longue durée (DELD)	70	- 12.5 %	Dont reprises d'emploi	2 467	+ 3 %
Dont DELD + 1 an	1 639	- 4.9 %	Dont radiations	1 241	- 6.1 %
Dont DELD+ 2 ans	525	+ 7.1 %			
Dont cadres	226	- 6.2 %			
Dont TH	412	+ 5.4 %			
Dont étrangers	776	- 7.6 %			

L'année 2005 est marquée par une légère dégradation sur les 9 premiers mois, avec une amélioration significative (-3,8%) sur le dernier trimestre.

Les offres d'emploi

- Augmentation de **9,8%** par rapport à 2004 : 9 296/ 8 459
- Les offres durables (CDI ou CDD de +6 mois) représentent **35%**
- Les secteurs qui recrutent :
 - Hôtellerie – restauration*
 - Agriculture*
 - Commerce*
 - BTP*
- taux de convergence **offres/Déclarations préalables à l'embauche = 45,7%**

2.1.2 les dispositifs à l'adresse des chômeurs et des entreprises

l'accompagnement des demandeurs d'emploi

Bénéficiaires d'un projet d'action personnalisé (PAP)**14 592**

Bénéficiaires de prestations :.....**9 313** (+53%)

- ateliers de recherche d'emploi, création d'entreprises ou élaboration du projet professionnel :..... **5 772** bénéficiaires
- évaluations de compétences et des capacités professionnelles **963** bénéficiaires
- bilans de compétence approfondis : **576** bénéficiaires
- accompagnement renforcé :..... **2 002** bénéficiaires

la mise en œuvre du plan de cohésion sociale

La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 a commencé à produire ses effets en terme de nouveaux contrats à partir du mois de mai 2005. De janvier à mai, les anciens contrats ont pu être mobilisés pour les publics en difficulté.

Mesures transitoires

Contrats emploi-solidarité : **75**

Contrats initiative emploi : **120**

Par ailleurs, **210 avenants à des contrats emploi consolidés** ont été signés en 2005.

Plan de cohésion sociale

Contrats d'avenir (ANPE) :	14
Contrats d'accompagnement dans l'emploi (ANPE) :	271
Contrats Initiative emploi (ANPE) :	144
Contrats d'insertion – revenu minimum d'activité (ANPE) :	9
Contrats d'insertion dans la vie sociale (missions locales/PAIO) :	293

Les actions en faveur de l'emploi

Aide aux chômeurs créateurs d'entreprise et chèque conseil :

232 chômeurs ou bénéficiaires d'un minima social ont présenté un dossier de création d'entreprise et ont bénéficié du dispositif ACCRE qui permet l'exonération des charges patronales lors de la première année.

171 entreprises ont été créées.

Afin d'aider les porteurs de projet de création d'activité **349** chèquiers conseils ACCRE ont été accordés qui ont représenté une consommation de **2 094 chèques conseils**.

13 entreprises créées ont bénéficié d'une avance remboursable dans le cadre du dispositif EDEN et de **72 chèques conseils EDEN**.

Associations de services aux personnes :

5 associations de services aux personnes sont agréées et ont employé en moyenne sur l'année **1 091 salariés** pour les 4 associations qui œuvrent dans le secteur de l'aide aux personnes, ce qui représente environ **483 800 heures d'intervention**.

5 entreprises de services aux personnes sont agréées, essentiellement dans le domaine du soutien scolaire.

Les exonérations :

147 salariés ont fait l'objet d'exonérations de charges sociales patronales pour la création d'emploi en zone de revitalisation rurale.

L'indemnisation du chômage partiel :

La tendance persistante à l'amélioration de la situation économique a permis de maintenir un niveau relativement bas et stable d'indemnisation même si **25 demandes** de chômage partiel ont été accordées pour un total de **21 461 heures** et concernent **161 salariés** mais seulement **2 313 heures** ont été effectivement indemnisées.

Les actions en faveur des entreprises :

La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC)

Ce dispositif vise, par le biais de conventions, à mettre en œuvre des actions de sensibilisation ou de mise en œuvre de plan d'action dans les entreprises, à l'initiative des branches professionnelles, des organisations professionnelles ou des entreprises.

Les actions engagées :

1. Dans le prolongement d'une convention régionale avec l'UMIH visant à la promotion des contrats de professionnalisation dans le secteur de l'hôtellerie restauration, la direction du travail a établie deux autres conventions : une convention de sensibilisation à la GPEC avec l'UMIH visant à l'information des adhérents du syndicat et une convention de mise en œuvre d'un plan de gestion "GPEC" avec douze entreprises.
2. Une convention a été passée avec la CAPEB pour promouvoir les dispositifs de transmission et de reprise d'entreprise artisanale de la branche.
3. Une convention de sensibilisation à la GPEC avec l'UPA visant à l'information des entreprises artisanales du secteur de l'alimentation et des services.
4. Deux conventions individuelles pour deux entreprises situées à Corte, en déclinaison d'une démarche d'appui à l'élaboration de plans de GPEC.

2 1 3 L'aide en matière d'emploi aux populations en difficulté

les mesures en direction des jeunes

Les contrats jeunes en entreprises :

Ce soutien prend la forme d'une aide financière apportée par l'Etat au profit des entreprises du secteur privé qui embauchent, depuis le 1^{er} juillet 2002, sous contrat de travail à durée indéterminée, à temps plein ou à temps partiel, des jeunes de 16 à 22 ans révolus ayant un niveau de formation inférieur au baccalauréat.

166 contrats jeunes ont été conclus en 2005.

Les contrats de professionnalisation et d'apprentissage :

L'année 2005 a vu le lancement des contrats de professionnalisation qui viennent remplacer les contrats de qualification et d'orientation. Pour ce qui concerne l'apprentissage, les données sont constantes par rapport à 2004.

Contrats d'apprentissages : **500**

Contrats de professionnalisation : **102 (dont 80 pour des jeunes de -26 ans)**.

Dispositif « Nouveaux services Emplois jeunes » :

10 associations ont pu bénéficier d'un premier niveau d'intervention afin de permettre de travailler sur la pérennisation des emplois et des activités dans le cadre du Dispositif local d'accompagnement (DLA).

les mesures en direction des travailleurs handicapés

La COTOREP, qui s'est réunie à **17 reprises**, a traité **3 735 dossiers** concernant :

- la reconnaissance de travailleur handicapé :..... **586**
- l'orientation professionnelle :..... **333**
- le placement :..... **42**
- l'allocation d'adulte handicapé :..... **947**
- l'allocation compensatrice tierce personne :..... **281**
- la carte d'invalidité :..... **856**
- le macaron GIC :..... **323**
- l'emploi fonction publique :..... **19**
- l'abattement de salaire :..... **13**
- Subvention d'installation :..... **1**
- la prime de reclassement :..... **6**
- le complément de ressources à AAH :..... **307**

Par ailleurs le point d'accueil des Travailleurs Handicapés s'est réuni 14 fois et a reçu **303 personnes** et **1 459 personnes** ont été reçues en expertise médicale.

La loi du 11-02-2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a modifié la loi de 1975, la commission départementale des travailleurs handicapés et la commission des emplois réservés ont été supprimées.

l'insertion par l'activité économique

Les différentes structures d'insertion agréées sur le département de Haute-Corse:

- **une association intermédiaire** intervenant dans le domaine des services à la personne employant en moyenne **243 personnes**. Le nombre total d'heures de travail par les personnes mises à disposition représente sur l'année **31 681 heures**.
- **3 ateliers et chantiers d'insertion** dans le domaine du débroussaillage conventionnés au total pour **46 emplois** aidés.
- **une entreprise d'insertion** dans le domaine de la collecte et du recyclage des déchets conventionnée pour **6 aides aux postes**.

2 1 4 Mener une politique volontariste en direction des jeunes

Au niveau scolaire

Il s'agit de développer une responsabilité accrue des jeunes et de lutter contre les discriminations en tenant compte notamment des réalités territoriales (50% de la population en rural et 50% en urbain).

Prise en charge des enfants handicapés et de la difficulté scolaire

En 2005, 16 personnes supplémentaires ont été recrutées au titre des emplois aidés (plan de cohésion sociale).

Cela permet d'adjoindre aux enfants handicapés sensoriels ou moteurs une aide personnalisée pendant le temps scolaire, et de faire bénéficier chaque classe d'intégration (CLIS) du département d'un AVS-CO.

Par ailleurs, **3 assistants d'éducation** (1,5 ETP) viennent s'ajouter aux assistants d'éducation déjà affectés en écoles, portant le nombre total de personnes affectées à ces fonctions à **72**.

Enfin, il convient de noter que tous les élèves handicapés ayant sollicité un matériel adapté (ordinateurs portables, fauteuils et plans inclinés, logiciels spécialisés...) ont été satisfaits du fait de la mise en place d'un budget spécifique.

Organisation du temps scolaire :

Les écoles ayant opté pour la semaine des 4 jours sont désormais au nombre de **28**, soit 3 de plus par rapport à 2004 (1 719 élèves, 105 classes, 20 communes en majorité situées en milieu rural). Par ailleurs, 5 écoles ont un aménagement différent sur la base d'une ou de deux après midi sans cartable (34 classes, 814 élèves, 3 communes).

Hors temps scolaire

La citoyenneté des jeunes

- Conseil départemental de la jeunesse :
 - participation des jeunes membres aux réunions et séminaires du Conseil National de la Jeunesse,
 - participation au groupe de travail enjeu « jeunes » de la sécurité routière et à l'opération « capitaine de soirée » dans les night-clubs.
 - participation aux « Musicales de Bastia » et notamment organisation d'un Prix jury jeunes de 1 000 €

Budget de fonctionnement du CDJ : **14 000 €**

Valorisation de la vie associative

L'intervention de la DDJS a concerné l'animation du réseau d'information et d'accueil des associations (M.A.I.A) ainsi que l'instruction et l'assistance à quelques projets associatifs particuliers.

Budget de fonctionnement : **5 000 €**

Actions spécifiques :

	Dossiers instruits	Montant
Stage de réalisation théâtrale	1	29 000 €
Postes FONJEP	16 emplois	109 800 €
Ville Vie Vacances	8	17 600 €
Agrément associations sportives	3	
Agrément associations JEP	2	

Soutien aux politiques éducatives locales

Les objectifs principaux poursuivis concernent l'accès des publics jeunes aux activités sportives et culturelles et la réponse à des besoins sociaux non satisfaits, exprimés par les familles.

En milieu rural, cette politique favorise et renforce les liens entre les écoles et les populations. Elle génère environ 200 emplois à temps plein ou à temps partiel.

		Ratios départementaux
Nombre de contrats	24	Dont 18 intercommunaux
Nombre de communes concernées	156	67 %
Nombre d'écoles concernées	151	96 %
Nombre de jeunes concernés (5-12 ans)	10 881	87 %

Financement : 2 374 641 € (dont 185 485 € Etat)

II-2 En impulsant une politique de cohésion sociale

2 2 1 Développer et améliorer l'offre de logement

Le volet logement du plan de cohésion sociale

Le plan de cohésion sociale concerne à la fois le parc public de logement locatif social, hors zones urbaines sensibles et l'amélioration du parc privé vis l'agence nationale d'amélioration de l'habitat (ANAH).

⇒ **Le logement locatif social** : au regard de l'objectif corse 2005 de **280 logements** à loyer maîtrisé à financer, les dossiers de la Haute-Corse représentent **124 logements et une subvention de 1,88 M€**

Pour la période 2000 à 2005, **858 logements sur 1 284** ont ainsi été financés pour la Haute-Corse, soit près de 70 % du total régional sur 6 ans.

⇒ **L'amélioration du parc privé** : les trois priorités nationales de l'ANAH sont la production de loyers maîtrisés, la remise sur le marché de logements vacants et la lutte contre l'habitat indigne.

La délégation locale y a contribué en 2005 en agréant en commission d'amélioration de l'habitat : 223 dossiers pour **233 logements subventionnés** et une enveloppe de **0,78 M€** attribuée en totalité.

La politique sociale de l'habitat

Le schéma des gens du voyage : élément du plan départemental d'aide au logement des personnes défavorisées (PDALPD), il a été signé en 2005.

La commission départementale des aides publiques au logement (CDAPL) :

Chargée d'examiner l'accès au logement et son maintien pour les personnes les plus défavorisées via l'aide personnalisée au logement a succédé à la section départementale de l'aide personnalisée au logement (SDAPL) en application du décret du 27 mai 2005 relatif à l'aide personnalisée au logement.

La direction de l'équipement a continué d'assurer la présidence et le secrétariat. A raison de 11 réunions, la CDAPL a examiné **757 dossiers** dont **160 nouvelles saisines**.

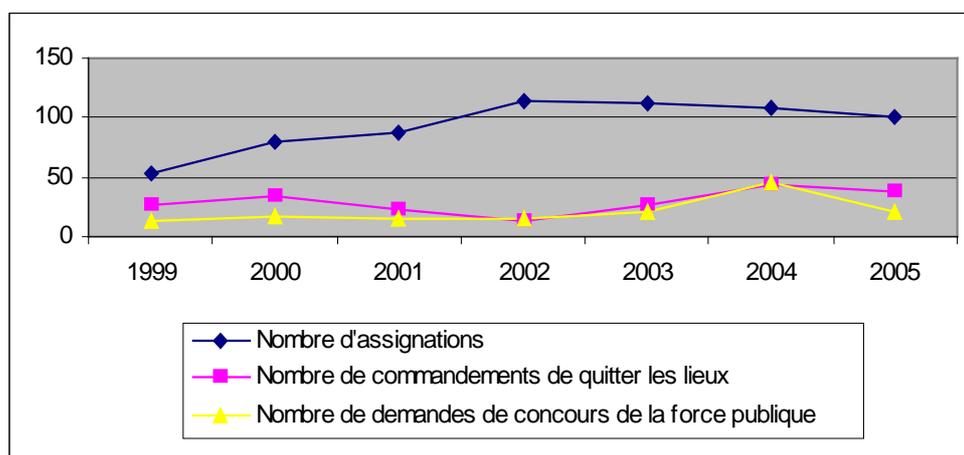
La gestion du contingent préfectoral :

Le nombre de demandes de logements enregistrées est de 23 au titre des fonctionnaires et de 455 émanant de personnes prioritaires, soit un total de **478 demandes**.

85 logements ont été attribués au cours de l'année, se répartissant en **65 logements** déclarés vacants et **20 logements** livrés par un bailleur.

Les expulsions locatives :

Nombre d'assignations :.....	100
Nombre de commandements de quitter les lieux :.....	38
Nombre de concours de la force publique accordés :.....	21



2 2 2 Améliorer l'offre sociale pour les populations les plus fragilisées

Un effort financier important en matière sociale.

L'Etat a consacré des financements à hauteur de **2 517 000 €** dans les domaines suivants :

- **1 568 917 €** pour la politique en faveur de l'inclusion sociale,
- **46 842 €** aux interventions en faveur de la famille et de l'enfance,
- **856 464 €** au développement social en faveur des personnes handicapées.

L'intervention de l'Etat se traduit, notamment par le déblocage de **228 673 €** pour la mise en œuvre à titre expérimental d'un aspect de la prestation de compensation (aides humaines) qui rentrera en vigueur le 1^{er} janvier 2006 dans la cadre de l'application de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Par ailleurs, **193 836 €** ont été affectés au Conseil général pour la mise en place de la maison départementale des personnes handicapées, sachant que cette dernière se mettra en place progressivement en 2006 avec une mise à disposition très importante des moyens dont dispose l'Etat en matière de locaux, personnels, logiciels...

- **44 923 €** ont été consacrés aux tutelles et curatelles de l'Etat.

Une meilleure structuration des établissements médico-sociaux

L'Etat promeut le développement de structures médico-sociales de manière territorialisée, soit à partir de l'existant, soit par création.

Pour 2005, les principales opérations sont :

- **L'ouverture de 20 places** en Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) pour déficients intellectuels légers à partir de l'institut médico-éducatif (IME) «Les Tilleuls » à Figarella,
- **L'ouverture de 20 places** de SESSAD Troubles du comportement et du Caractère à partir du centre spécialisé de soins aux toxicomanes géré par l'association de prévoyance santé (Bastia),
- L'ouverture d'un SESSAD troubles complexes sévères du langage de **15 places** à partir du centre de déficients auditifs et visuels avec restructuration de l'agrément de l'établissement (Bastia).
- Financement du siège de l'association l'Eveil à hauteur de **60 000 €** en collaboration avec le Conseil général.
- Remise à niveau du budget du Centre d'action médico-sociale précoce (CAMSP) à hauteur de **11 679 €** en collaboration avec le Conseil général.,
- Renforcement du centre de cure ambulatoire en alcoologie à hauteur de **50 000 €** à titre non reconductible pour aide à l'implantation dans de nouveaux locaux proches de l'hôpital de Falconaja,
- Renforcement en personnels à hauteur de **104 206 €** pour la maison d'accueil spécialisée de Tattone pour reconverter 4 places en places d'accueil pour personnes handicapées vieillissantes,
- Mesures financières de retour à l'équilibre pour établissements en difficulté structurelle à hauteur de **1 080 284 €** pour l'IME Centre FLORI,
- Dotation du CAMSP à hauteur de **60 000 €**, en non pérenne, destinée à sa restructuration sur un site unique (aide à l'acquisition du foncier),
- Mise en place du contrat d'objectifs et de moyens du CHRS de FURIANI pour **136 965 €** en non reconductible et de **150 133 €** en mesures nouvelles pour restructuration. Par ailleurs, une aide de **13 000 €** pour le projet d'établissement a été accordée par la Fédération nationale d'accueil et de réinsertion sociale et le ministère de la Santé (DGAS).

En matière de handicap et de CHRS, c'est une enveloppe de plus de **13 829 000 €** que l'Etat et l'assurance maladie ont consacré à ce secteur en 2005.

II-3 En renforçant la sécurité sanitaire

2 3 1 La prévention des maladies animales

L'identification des animaux et des cheptels

Celle-ci est la base de toute action en matière d'amélioration des capacités de production agricole (génétique, contrôle des maladies(en en matière de traçabilité des denrées d'origine animale.

153 contrôles ont été réalisés au cours de la campagne 2004/2005, soit 20,2 % des exploitations bovines du département. L'objectif quantitatif demandé par les auditeurs de la commission européenne a été respecté

Les maladies légalement réputées contagieuses

La fièvre catarrhale ovine

Il n'y a pas eu de foyer clinique de fièvre catarrhale ovine en 2005. Les opérations de vaccination se sont poursuivies comme en 2004. La couverture vaccinale doit être maintenue car la séro-surveillance sur les veaux démontre que la circulation virale continue.

La brucellose (fièvre de MALTE)

1 cas mis en évidence chez un éleveur d'ovins. L'abattage total du cheptel a été réalisé le 7 février 2006.

L'encéphalopathie spongiforme des ruminants

Aucune suspicion clinique n'a été détectée dans les élevages de Haute-Corse. Avec l'ouverture de l'abattoir de PONTE LECCIA, **253 recherches de l'ESB** ont été réalisées et l'ensemble des résultats s'est révélé négatif.

La protection animale

En relation avec le lycée agricole de BORGIO, la sensibilisation des opérateurs, faisant commerce d'animaux de compagnie ou détenant des animaux des espèces sauvages, à l'obligation d'obtenir un certificat de capacité a été poursuivie.

La totalité des centres équestres, des refuges déclarés ont été visités. Afin d'améliorer le respect de la réglementation en la matière, la mise en place du comité départementale de protection animale est un objectif majeur de l'année 2006.

Le service de l'équarrissage

La mise en place d'un service de collecte et de destruction par incinération sur le continent des cadavres d'animaux, après une période d'interruption liée aux difficultés rencontrées lors du transport maritime, est actuellement effective au même titre que le ramassage et la destruction des matériaux à risque spécifiés.

2 3 2 La sécurité sanitaire des aliments

La filière viande et transformation

L'ouverture, en 2005, de l'abattoir de PONTE LECCIA permet l'abattage des animaux de tous âges des espèces bovine, porcine, caprine et ovine dans des conditions d'hygiène optimale. Conforme aux normes européennes, il est amené à devenir un outil fondamental pour la structuration, la sécurisation sanitaire et le développement en matière d'échanges et de certification de la filière viande.

Depuis son ouverture, trois techniciens et un vétérinaire inspecteur sont chargés d'effectuer l'inspection sanitaire permanente sur le site.

Par ailleurs, des contrôles renforcés dans les boucheries ont été effectués pour vérifier la bonne gestion, par les professionnels, du retrait des matériels à risque spécifié et s'assurer de la mise en place du nouveau cahier des charges associé à cette gestion.

Les autres secteurs

Les produits laitiers

Plus de 80 inspections ont été réalisées.

L'ensemble des établissements agréés CEE subissent une pression de contrôle constante et des prélèvements microbiologiques sont très régulièrement effectués.

Les produits de la pêche

Des prélèvements sont régulièrement réalisés notamment sur les huîtres et les moules produites par les sites conchylicoles de l'étang de DIANA.

2 3 2 Les actions dans le domaine sanitaire

L'offre de soins

Les établissements hospitaliers

Financement sur le PEI de la 2^{ème} phase d'équipements bio-médicaux du centre hospitalier de Bastia (CHB),

Programme d'investissement du CHB : plan de financement du schéma directeur en cours de révision ; travaux de rénovation de l'AMU de CALVI en cours de réalisation (nouvel appel d'offres afin de suppléer la défection d'une entreprise) ;

Signature d'un contrat d'objectifs et de moyens entre l'ARH de CORSE et CHB, relatif aux contractuels ;

Lancement de la réflexion sur le SROS III et le programme régional de santé publique ;

Mise en place de l'état prévisionnel des recettes et des dépenses des structures hospitalières ;

Mise en place d'un service d'hospitalisation à domicile de 20 places, à visée polyvalente, sur l'ensemble du département ;

Rénovation du centre hospitalier intercommunal de Corte - Tattone : fin des travaux sur l'aile est de Tattone et lancement des travaux sur la partie centrale et sur l'aile ouest ; lancement des travaux sur Corte ;

Début de la réflexion sur la mise à jour des conventions des UCSA ;

Mise à jour des Plans Blancs.

Le contrôle de légalité des marchés publics

Au cours de l'année, 176 marchés publics ont été transmis à la DDASS dans le cadre du contrôle des marchés. Après la baisse enregistrée en 2004, le nombre de dossiers traités semble s'être stabilisé.

Les établissements de la filière gériatrique

Les actions principales ont été :

- ❖ Mise en place de la Caisse nationale solidarité pour l'autonomie (CNSA), et lancement de la réflexion sur le programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) première génération, définissant les évolutions qualitative (en capacité) et quantitative (budget) des établissements médico-sociaux sur 5 ans.

- ❖ Actualisation du plan bleu, incluant des mesures de prévention et de lutte contre les excès climatiques,

- ❖ Signature de trois conventions tripartites :

Extension de 10 places du Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) ADMR, soit une meilleure couverture du département (205 places au total),

Autorisation d'une extension de 23 lits soit une capacité totale de 66 lits de l'Etablissement hébergeant des personnes âgées dépendantes (EHPAD) « CASA SERENA »

Transformation en EHPAD et extension de **50 lits et places**, soit au total 106 lits et places autorisées de l'EHPAD « U SERENU ».

Les priorités de santé publique

Mise en place du programme régional de santé publique

Recentralisation des missions de prévention (vaccinations, tuberculose et cancer;

Mise en place du programme départemental de la lutte contre la toxicomanie ;

Pilotage de l'action PASED « Lutte contre les cancers des voies respiratoires » qui de manière transversale regroupe deux déterminants de santé publique : le tabac et l'amiante environnemental.

Inspections et contrôles

Dans le cadre des actions relevant de politiques nationales prioritaires ont été réalisées des inspections au titre de la **prévention de la légionellose** dans six établissements pour personnes âgées.

Par ailleurs, la **prévention de la maltraitance dans les établissements sociaux et médico-sociaux** s'est poursuivie par :

- L'inspection de l'EHPAD « Casa Serena » à Pietranera;

- L'évaluation des préconisations des rapports d'inspection du CAT « l'Eveil » à Biguglia et du foyer d'accueil médicalisé « Carlina » à Borgo.

Dans le cadre des actions de compétence des services de la DDASS, l'association tutélaire ATHIC a fait l'objet d'un contrôle au titre de son organisation et son fonctionnement.

Enfin, **un certain nombre de plaintes** concernant des maisons de retraite a mobilisé 4 cadres pendant 18 jours, certaines ayant fait l'objet d'une saisine du procureur de la République.

Veille et sécurité sanitaire

Les eaux destinées à la consommation humaine

Pour répondre plus efficacement aux objectifs du PNSE/PRSE, **un plan de protection des captages** a été mis en place et une action de régularisation administrative des captages privés a été entreprise.

L'amiante environnemental

L'information de la population générale a été réalisée au moyen d'une **plaquette d'information présentée dans la presse et mise à la disposition des administrés dans les mairies concernées**. Elle a été accompagnée de la mise en ligne d'un dossier sur le site Internet régional du ministère de la santé, qui permet de visualiser en couleurs sur un fond cartographique les différents types de zones d'affleurements de roches potentiellement amiantifères.

La lutte contre les nuisances sonores

Dans le but de faciliter la mise en œuvre du **plan national d'action contre le bruit, un pôle de compétence** sur ce thème **a été institué**. Les actions prioritaires suivantes ont été définies : renforcement et suivi de la police du bruit en matière de bruit de voisinage et des deux roues, qualité acoustique des bâtiments accueillant des jeunes enfants, protection des adolescents contre les risques liés à la musique amplifiée.

Lutte contre la pandémie grippale

Dans le cadre de la **déclinaison territoriale du plan gouvernemental, une cellule grippe** départementale compétente a été mise en place courant septembre 2005. Elle a un rôle de veille sanitaire et de conseil du préfet.

Par ailleurs, plusieurs **réunions à destination des professionnels de santé** se sont tenues. Elles ont permis un **partage des connaissances** sur les virus grippaux hautement pathogènes, **sur les risques gradués** pour la santé publique en fonction de la situation épidémiologique (présentation du plan pandémie grippale) et sur la **conduite à tenir** dans les différentes situations.

**CONTRIBUER AU RESPECT
DU PATRIMOINE NATUREL
DU DEPARTEMENT**

III-1 Par l'aménagement durable du territoire

3 1 1 La politique de la ville

En 2005, les crédits engagés par l'Etat pour mener à bien la politique de la ville en Haute-Corse, s'élèvent à **402.426 €** en investissement au bénéfice de la communauté d'agglomération de BASTIA et des communes de BASTIA et de LUCCIANA.

En ce qui concerne les crédits de fonctionnement, la participation de l'Etat, d'un montant de **378.250 €** a permis de financer les actions thématiques du contrat de ville.

D'autres mesures ont servi à financer des associations («Centre Méditerranéen de la Photo», «A Leccia» et «Alis») et ce pour un montant de 57 477 € visant notamment l'accompagnement et la médiation sociale des publics en difficulté.

En outre, deux renouvellements de postes d'adulte-relais à temps plein ont été financés (pour un montant respectif annuel de 16 763,80 €) ; il s'agit de l'association «OPRA» pour son action de soutien et d'orientation de publics en situation d'illettrisme et de l'association «A Leccia» pour son action d'animation et d'information des publics en difficulté des quartiers sud.

Enfin, dans le cadre des opérations «Ville-Vie-Vacances», la dotation s'est élevée à **17.600 €**. Ainsi, huit opérations ont été financées afin de permettre à des jeunes de 11 à 25 ans, pris en charge par les associations, de bénéficier de loisirs (séjours à caractère sportif et de découverte du patrimoine culturel...).

3 1 2 L'urbanisme

Les documents et les actes d'urbanisme délivrés par les maires

L'élaboration des documents d'urbanisme

Plan local d'urbanisme (PLU) et carte communale (CC) représentent une activité soutenue, tant sur le terrain (réunions en mairies) qu'en production de porter à connaissance (PAC).

Fin 2005, 72 démarches de PLU ou cartes communales étaient engagées avec 10 documents approuvés.

Evolution de la planification depuis 2003 :

Productions	Balagne			Bastia			Corte			Ghisonaccia			Total
	2003	2004	2005	2003	2004	2005	2003	2004	2005	2003	2004	2005	2005
POS existants	5	5	4	20 *	20*	20*	2	2	1	11	11	11	36*
PLU en cours	13	14	13	15 *	18*	16*	1	1	1	9	11	12	42
PLU approuvés	0	0	1	0	0	2	0	1	1	0	0	0	4
CC en cours	11	8	11	7	5	7	4	9	9	2	1	3	30
CC co-approuvées	0	3	4	0	1	2	0	0	0	0	0	0	6

* Dont IPOS intercommunal (14 communes du Cap-Corse)

L'application du droit des sols

L'activité d'instruction des dossiers d'application du droit des sols (permis de construire, certificat d'urbanisme, déclaration de travaux), à la fois pour le compte direct de l'Etat que pour celui des communes a donné lieu en 2005 à la production de **4 555 actes**. (hors les 3 communes qui instruisent elles-mêmes les demandes des pétitionnaires).

3 000 logements ont été autorisés (soit **+38 %** qu'en 2004) qui s'explique par le nombre d'autorisations concernant des logements collectifs (+81 %). En revanche, les autorisations relatives aux maisons individuelles ont diminué de 14 % ; elle représentent, en 2005, 34 % des logements ordinaires (hors logements en résidence).

Les actes d'urbanisme délivrés au nom de l'Etat

- refus de PC	=	38
- permis de construire	=	4
- oppositions à déclarations de travaux	=	7
- certificats d'urbanisme	=	25
- certificats d'urbanisme négatif	=	25
- refus de lotir.....	=	2

3 1 3 La politique de l'eau

La gestion durable des milieux marins

Conforter la filière des produits de la mer

Au titre du confortement de la filière des produits de la mer tant par le respect de bonnes pratiques que par un soutien financier approprié, **94 contrôles** ont été aussi bien en mer qu'à terre (navires de pêche, mareyage, poissonneries, GMS...) en matière de réglementation des pêches et de salubrité des produits de la mer, lesquels font ressortir une bonne situation.

Par ailleurs, en sus des aides individuelles aux entreprises, **les travaux sur le port de pêche de L'île Rousse** se sont poursuivis, tandis que deux importants dossiers d'investissement à caractère collectif ont été programmés pour **l'équipement du port de Saint-Florent et l'immersion de récifs artificiels au large de Biguglia**, pour une somme de **560.000 €** cofinancée par l'IFOP et le CPER.

Maintenir la bonne qualité des eaux marines

67 sites de baignade ont fait l'objet d'une surveillance (conformes à 97% en nette progression) et **20 communes en ont affiché les résultats**, soit plus du double de l'an passé.

Le cellule qualité des eaux littorales de la direction de l'équipement a maintenu à 100% le taux de prélèvements effectués au titre du réseau REPOM, soit 19 prélèvements, auxquels s'ajoutent 8 effectués hors REPOM, prélèvements dont la fréquence devrait s'accroître en 2006.

La situation est plus contrastée en ce qui concerne les stations d'épuration, dont près de 50% sont engagées dans un processus de mise en conformité auquel les exploitants sont sensibilisés par la direction de l'agriculture et de la forêt.

Nombre de stations d'épuration de communes littorales :	42	
dont		
- en cours de réalisation	2	(SISCO et ILE ROUSSE)
- avec émissaire en mer	15	
- actes administratifs absents ou caducs	15	36 %
- suivi SATESE	22	52 %

Promouvoir une navigation de plaisance respectueuse de l'environnement

Cette action s'est poursuivie dans le cadre d'un partenariat fort avec les collectivités territoriales. Ainsi, **8 plans de balisage des plages** ont été mis à jour par les Affaires maritimes et la direction de l'équipement, **46 étant actuellement approuvés**, ce qui répond aux besoins de la quasi-totalité des communes littorales du département.

Des projets de mouillages organisés tendant à protéger les fonds marins ont été esquissés ; d'autres seraient susceptibles de s'appuyer sur une étude diligentée par l'Office de l'environnement de la Corse intitulée « ports propres et accueillants ».

En parallèle, de **nombreuses actions de surveillance** ont été réalisées durant la saison estivale donnant lieu à **186 procédures**.

La Mission inter services de l'eau (MISE) et la police de l'eau

Les actions opérationnelles en 2005

- **11 comités techniques** se sont réunis,
- **Mise en demeure** des agglomérations de plus de 15 000 ZH dont les installations de traitement des eaux usées n'étaient pas conformes pour l'échéance 2000 et contrôle de l'auto-surveillance,
- Inventaire des entreprises susceptibles de polluer l'étang de Biguglia et contrôles conjoints d'ICPE des stations de relevage des eaux usées des réseaux d'assainissement des deux agglomérations concernées,
- Recensement des caves et fromageries situées notamment à proximité des étangs littoraux et des cours d'eau et visites sur le terrain visant à identifier les rejets polluants,
- Contrôles conjoints des 5 caves autorisées du département,
- Financement d'une plaquette d'information sur l'assainissement pluvial diffusée aux communes,
- Organisation d'une réunion d'information régionale sur les prescriptions techniques à mettre en œuvre pour la réalisation de forages,
- Financement et diffusion d'une plaquette d'information à l'intention des communes et entreprises de forage (travail commun aux deux MISE).

Instruction des dossiers

Le guichet unique de l'eau a reçu, pour instruction, **71 dossiers** dont 8 de régularisation de captages.

L'année 2005 a été marquée par une augmentation du nombre de dossiers concernant des projets de voiries sous maîtrise d'ouvrage de la CTC ou du Conseil général, ainsi que par un accroissement des dossiers de permis de lotir (rejets des eaux pluviales).

Contrôles des stations d'épuration (STEP)

Un plan de contrôles a été mis en place et **48 visites** ont été effectuées.

Un tableau multi-critères a été validé en comité technique MISE afin de définir les priorités de contrôles en fonction des enjeux environnementaux et géographiques (étangs littoraux et grands fleuves).

Police de l'eau

En 2005, les services de l'Etat ont établis :

3 procès-verbaux « police de l'eau »

11 procès-verbaux « loi pêche »

6 rapports de constatation (atteinte aux habitats, extraction illégale, défaut d'autorisation).

L'amélioration et la protection de la qualité des eaux superficielles, souterraines et côtières

L'assainissement

Les communes sont très fortement incitées à mettre en place un plan de zonage d'assainissement par le biais des subventions de l'Etat (PEI) qui sont conditionnées par l'existence d'un tel document.

Le service d'assistance technique aux exploitants de stations d'épuration (SATESE) joue pleinement son rôle de conseil, **78 communes ont conventionné**. Les comptes rendus sont régulièrement transmis au service de police des eaux.

La mise en place d'auto-surveillances a été poursuivie en 2005 et l'ensemble du parc sera à jour en 2006.

La protection des captages

12 déclarations d'utilité publique ont été prises en 2005 pour la mise en place de périmètres de protection de captages (66 au total).

La préservation du bon état écologique de l'eau et des milieux aquatiques

Modernisation des réseaux de mesures

Afin d'améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau, l'Etat a acquis :

- un nouveau camion jaugeur muni d'un ordinateur de bord, permettant de mesurer des hauteurs d'eau et de débit fiables et sécurisées dans des échelles de débits très larges.
- et des données hydroclimatologiques

Pour mesurer l'état des eaux souterraines, 5 appareils de saisie sur site avec possibilité d'interrogation à distance par GSM ont été mis en place.

Préservation des zones humides

Afin de faire connaître les zones humides aux élus, aux agents du service public (Etat et collectivités locales), aux associations de protection de l'environnement, l'Etat et l'Office de l'environnement de la Corse ont organisé le 2 février 2005 une journée de conférences et de débats sur les zones humides dans la salle des délibérations du Conseil général de la Haute Corse. Cette journée s'inscrit dans la journée mondiale des zones humides instituée par la Convention de RAMSAR.

Mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau

En 2005, au sein du secrétariat technique du comité de bassin, l'Etat a co-organisé avec la CTC la première consultation auprès des institutionnels puis auprès du public. Quatre débats publics ont été animés à Bastia, Ajaccio, Calvi et Porto-Vecchio. Se sont tenues également, les premières réunions en vue d'élaborer le programme de mesures, principal complément du futur SDAGE de Corse, dont la rédaction se poursuivra durant toute l'année 2006.

3 1 4 Le domaine public maritime (DPM)

La gestion du DPM

Le littoral de Haute-Corse compte **64 communes riveraines** de la mer et se développe sur **381 kilomètres**. Le tiers de ce littoral est constitué de plages sableuses dont 80 % sont situées sur la plaine orientale. La pression touristique qui s'y exerce (notamment sur les secteurs de la Balagne et de Saint-Florent) illustre l'importance de la zone littorale dans l'économie du département tout en générant une activité importante de gestion et d'exploitation.

Le domaine public maritime est un élément fort du patrimoine qu'il convient de préserver tout en le laissant ouvert à tous. Son occupation est réglementée dans le cadre des activités liées à la mer.

En 2005, la direction de l'équipement a délivré **74 autorisations d'occupation temporaires** du DPM à durées variables :

- ⇒ **55** autorisations concernant des établissements commerciaux saisonniers liés aux activités de plage
- ⇒ **19** autorisations concernant des établissements commerciaux de caractère permanent

Dans cette même année, toutes les installations saisonnières ont été démontées conformément aux autorisations délivrées.

Evolution de 2000 à 2005

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Autorisations	103	84	70	72	82	74

La délimitation du DPM

A ce jour, **67 kilomètres** de côtes sont délimités et situés sur les 132 kilomètres de plages, ce qui représente **50 % du linéaire sableux**.

Le choix des sites s'est porté sur les secteurs où la question de la connaissance des limites du DPM - et par la même occasion du domaine privé- se posait de façon sensible, c'est-à-dire principalement sur les côtes sableuses en érosion prononcée ou sur des secteurs concernés par des projets d'aménagement ayant occasionné des contestations ou des contentieux.

Depuis le début de l'actuel contrat de plan 2000 – 2006 qui a confirmé la volonté de l'Etat de rattraper le retard en ce domaine, **le rythme moyen annuel est d'environ 10 kilomètres**.

Aucune délimitation n'a pour l'instant été remise en cause à l'exception d'un cas où la procédure va être reprise.

3 1 5 La gestion des déchets

Fermeture de l'établissement d'incinération des déchets ménagers de VENACO

Inspecté en 2004, l'incinérateur des déchets d'ordures ménagères de VENACO n'était pas conforme à la réglementation. La Communauté de communes du Centre Corse, exploitant le site, a anticipé cette décision en décidant la fermeture de l'incinérateur à la fin du mois de juillet 2005, en raison notamment du montant élevé des travaux à effectuer pour assurer la mise en conformité demandée. Le site est suivi actuellement pour ce qui concerne la remise en état après la fin d'exploitation.

III-2- Par un soutien au milieu rural

3 2 1 l'aide financière de l'Etat

La dotation globale d'équipement

Aux communes

Total des subventions accordées en 2005 : **2 860 029 €**

Catégories d'opérations	Répartition en euros	Répartition en %
Etablissements scolaires et installations sportives rattachées	973 018 €	34,02 %
Ordures ménagères (collecte primaire, centre de tri, déchetterie, quai de transit)	192 740 €	3,24 %
AEP assainissement : travaux d'urgence	69 745 €	2,44%
Bâtiments (logements sociaux, bâtiments remarquables, acquisition, matériel, aménagement des abords des mairies)	1 434 892 €	50,17 %
Environnement Tourisme (opération groupée foncière, projets touristiques, prévention des risques naturels)	Pas de dossier	0 %
Voirie communale : désenclavement sécurité	282 638 €	9,88 %
Etude de faisabilité	6 996 €	0,24 %

Au département

Dotation 1^{ère} part : **5 988 142 €**

Dotation 2^{ème} part : **1 637 236 €**

La dotation de développement rural (DDR)

Elle contribue au financement de projets de développement économique et social ou d'actions en faveur des espaces naturels, sous réserve que les opérations projetées contribuent notamment à la création d'emplois ou constituent un facteur d'accroissement de la richesse fiscale.

Programme 2005 (13 opérations) :

631 471 €

Le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)

Dotation 2005 section locale :

200 000 €

3 2 2 Organiser un meilleur accès aux services en milieu rural

Le Ministre de l'Intérieur et de l'aménagement du territoire, relative a souhaité établir, par département, un diagnostic en matière d'accès aux services dans les territoires pour parvenir à une stratégie d'actions concrète.

S'agissant du diagnostic détaillé pour la Haute-Corse, l'offre de services existante et l'étude des besoins actuels et futurs ont été abordées selon une approche micro-régionale, basée sur la notion de bassin de vie selon la définition l'INSEE

Onze bassins de vie ont ainsi été identifiés dans le département : le Cap corse, Saint-Florent, Bastia, la Casinca, Campoloru, Bravone, le Travu, Corte, Ponte-Leccia, L'Ile-Rousse, Calvi. Pour parvenir à une connaissance fine des conditions d'accès aux services sur ces onze territoires une double démarche a été entreprise :

- Un inventaire de l'existant établi à partir de questionnaires adressés aux administrations déconcentrées, entreprises publiques et établissements publics compétents prenant aussi bien en compte les services publics (services sociaux, réseau du trésor, poste) que privés (médecine libérale, cinémas, grande distribution, petit commerce) ;
- Une large consultation des élus pour appréhender les besoins présents et futurs de leurs administrés.

L'ensemble de l'enquête a été transmise le 4 novembre 2005 au niveau central

3 2 3 Maintenir une école de qualité en milieu rural

Il s'agit d'un objectif important compte tenu de la ruralité affirmée du département : les écoles de 1 et 2 classes représentent près de 40% du nombre total des écoles.

Dans ce contexte, la recherche de l'intercommunalité, en partenariat étroit avec les élus locaux, est une priorité qui se traduit dans les chiffres :

La Haute-Corse compte **17 regroupements pédagogiques intercommunaux , impliquant 62 communes (dont 35 sans écoles), 29 écoles, 46 classes et 773 élèves.**

Par ailleurs, des écoles s'organisent en réseaux : **5 écoles, 14 classes et 236 élèves concernés.**

Enfin, le désenclavement de l'école rurale passe par une implantation de technologies informatiques et de communication à l'école (TICE). Le dispositif, débuté en 1997 dans le cadre du contrat de plan Etat/CTC poursuivi depuis lors, permet une couverture en TICE de toutes les écoles rurales.

Pour 2005, celles-ci ont été dotées de **20 nouveaux ordinateurs** (hors part région).

III-3- Par la prévention des risques

3 3 1 La prévention des risques technologiques et des pollutions

L'exploitation des carrières

Le cadre de l'expérimentation de rapprochement DRIRE-DIREN a permis **une instruction concertée** des dossiers tout au long de la procédure. Il a également favorisé l'engagement de la concertation avec l'Antenne corse du Conservatoire Botanique de Porquerolles et l'architecte paysagiste de l'ENCERM, bureau d'études spécialisé dans les carrières, conduisant à l'élaboration de principes généraux de remise en état des carrières de roches massives, destinés à être appliqués en Corse. Ces principes permettent de mettre en œuvre une remise en état plus exigeante notamment en accentuant l'importance de l'intégration paysagère du site après sa fin d'exploitation. La profession des carriers a été consultée en fin d'année 2005 sur ces principes afin de disposer à la fin du 1^{er} semestre 2006, d'un document applicable sur l'ensemble du territoire.

Dans le même esprit, **le Schéma interdépartemental des carrières** (réactivation et actualisation des groupes de travail,) a été **relancé** afin de disposer d'un Schéma des carrières finalisé pour l'année 2007 au plus tard.

Prévention et évaluation des risques santé environnement

Dans le cadre de la prévention de la légionellose (Plan Régional Santé Environnement pour la période 2004-2008), les établissements comportant au moins une Tour aéroréfrigérante (TAR) sont suivis : **6 établissements** sont concernés en Haute-Corse pour un total de TAR de 15.

Bien que les 2 dépôts pétroliers sont en conformité au regard de la réglementation de récupération des Composés Organiques Volatils (COV) au niveau des postes de remplissage des véhicules citernes, il a été décidé, en accord avec l'exploitant, d'aller au-delà des exigences minimales de la réglementation ICPE en équipant des postes de chargement des essences « en source » supplémentaires (2 au dépôt de Lucciana). L'ensemble de ces agréments supplémentaires sera opérationnel pour la mi-2006 au plus tard.

3 3 2 La prévention des risques naturels

La prévention du risque inondation

Fin 2005, 12 plans de prévention du risque inondation (PPRI) sont approuvés et couvrent 61 communes. Le PPRI du Fango a été approuvé en janvier 2006 (communes de Manso et Galeria).

Les PPRI de Calvi (communes de Calvi, Calenzana, Moncale, Lumio, Montegrosso) et celui de Bastia Nord (commune de Bastia, Ville de Pietrabugno, San Martino di Lota , et Santa Maria di Lota) devraient aboutir en 2006.

Un atlas répertoriant l'ensemble des plans approuvés est en cours d'élaboration.

**L'ETAT VEUT ETRE
UN PARTENAIRE ACTIF
DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ET SOCIAL**

IV 1 En apportant un appui financier

4 1 1 Les finances de l'Etat en Haute-Corse

Les dépenses de l'Etat

La part des dépenses de l'Etat s'élève à **133 558 507,55** millions d'euros (M€) soit **-1,58 %** par rapport à 2004 avec **135,7** M€. Elle approche néanmoins **236 600 243,55 euros**, si l'on tient compte des avances versées aux collectivités sur le montant des impositions leur revenant soit **103 041 736,00 euros**.

Les opérations du budget général :

➤ **les dépenses ordinaires ou de fonctionnement** civiles et militaires : **108 649 411,88 €** (113,6 M€ en 2004)

- les dépenses de fonctionnement (hors personnel) des services de l'Etat : **26,4 M€** (28,3M€ en 2004),
- les dépenses des charges communes de l'Etat (gestion de la dette, frais de justice, dégrèvements, restitutions) : **82 M€**(84 M€ en 2004),
- les dépenses d'intervention (exécutées par ministères) : **10,2 M€ dont**

Intérieur : 3,452 M€ (dotation globale de fonctionnement et diverses dotations)

Emploi et solidarité : 1,6 M€

Agriculture : 2,9 M€

Education nationale : 2 M€ (bourses)

➤ **les dépenses en capital ou d'investissement** : **24 909 095,67 €**(22 M€ en 2004).

- les investissements directs : **7,2 M€**
- les subventions d'investissement : **17,8 M€**

Ces dépenses sont imputées essentiellement sur 5 ministères :

Intérieur et Justice: 14,4 M€ (notamment avec la dotation globale d'équipement)

Agriculture : 3,9 M€ (avec notamment le soutien au développement agricole),

Equipement : 3,4 M€

Défense : 2,3 M€

Les dépenses des comptes spéciaux du Trésor : 105,4 M€

➤ **les avances** (aux collectivités sur le produit de leurs impositions) : **103 M€**(contre 96,7 M€ en 2004).

➤ **les dépenses des comptes d'affectation spéciale (FNDS)** : **51 266,33 €** (23 434 € en 2004).

➤ **les dépenses en capital ou d'investissement** : **24 909 095,67 €**(22 M€ en 2004).

➤ **les dépenses d'un compte de commerce (opérations industrielles et commerciales de la direction de l'équipement** : **2,3 M€**(1,3 M€ en 2004).

En dehors de ces dépenses, la Trésorerie générale intervient également dans le dénouement financier d'opérations au profit des collectivités locales dont l'exécution budgétaire relève de procédures centralisées :

Ces sommes s'élèvent à plus de **115 M€** Il s'agit notamment :

➤ du **versement de concours divers**, parmi lesquels figurent notamment la dotation globale de fonctionnement à hauteur de **103 041 736,00 euros** (106,6 M€ en 2004) et les remboursements du fonds de compensation de la TVA pour **12 029 560,66 euros** contre 12,2 M€ en 2004.

➤ de **transferts divers au titre de la fiscalité** (compensations d'exonérations, de dégrèvements, de fiscalité transférée, reversements de TIPP).

En 2005, les services financiers ont visé **12 060** mandats de paiement (11 672 en 2004) dont **10 564** pour le fonctionnement et **1 496** pour l'investissement (contre respectivement 10 708 pour le fonctionnement, et 964 pour l'investissement en 2004).

Les statistiques montrent qu'au cours de l'année 2005 le **délai moyen de paiement** qui s'écoule entre la comptabilisation chez l'ordonnateur et la validation chez le comptable est de **3,98** jours contre 3,88 jours en 2004.

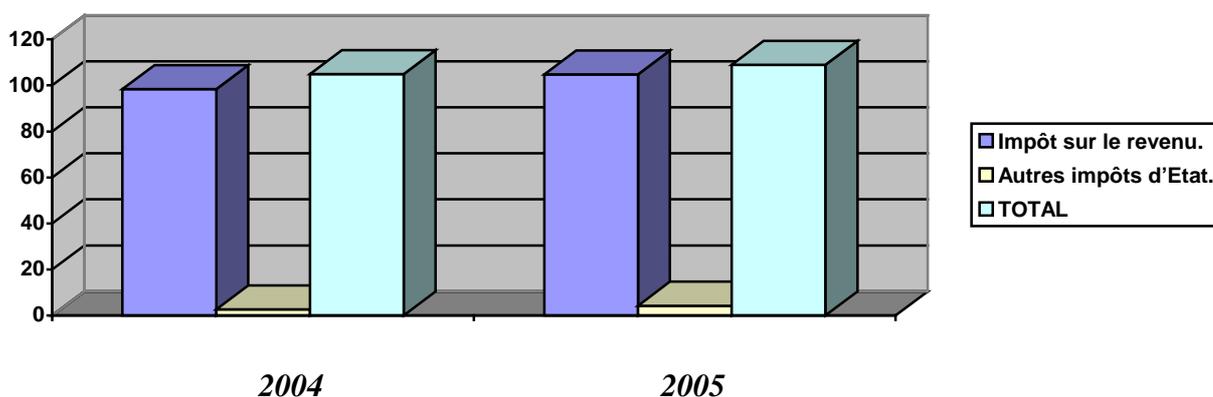
Quant au **délai global de paiement**, différence entre la date de réception de la facture chez l'ordonnateur et l'enregistrement de sa validation chez le comptable, il s'établit à **19,74** jours.

Les recettes de l'Etat

Emission de rôles pris en charge au profit de l'Etat :

IMPÔT	2004 EN M€	2005 EN M€	EVOLUTION
• Impôt sur le revenu.	98,343	104,717	+6,48%
• Autres impôts d'Etat.	2,654	4,195	+58,06%
• TOTAL	104,872	108,912	+3,85%

Evolution des émissions de rôles d'impôts au profit de l'Etat de 2004 à 2005 (en M€).



Le montant global des prises en charges fiscales au profit de l'Etat et des collectivités locales est en nette augmentation par rapport à 2004. Il atteint **217 484 013,00** € (20,2 M€ en 2004), soit **+7,25%**, les impositions au profit de l'Etat (IR & AIE) représentant **50 %** de l'ensemble.

Au 31 décembre 2005, les résultats du recouvrement de l'impôt sont en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent. Le taux de recouvrement net atteint **94,55 %**, ce qui satisfait aux objectifs fixés dans le cadre du contrat pluriannuel de performance.

Quoique en léger retrait, l'effort demeure en matière de poursuites : **27 812** commandements pour les impôts directs (31 845 en 2004), **3 134** saisies de toutes natures (5 218 en 2004) et **7 956** avis à tiers détenteurs (8 778 en 2004).

Autres recouvrements au profit de l'Etat :

Les **recettes de TVA** s'élèvent cette année à **108 955 231,96** euros contre 101 011 000,00 euros au 31.12.2004 soit une augmentation de **7,86 %**.

Les recettes au titre des **droits d'enregistrement et de timbre** s'élèvent à **12 241 395,49** euros contre 10,53 millions d'euros en 2004 soit une augmentation de **16,25%**.

Enfin, l'Etat a perçu au titre des **amendes 7 482 742,26 euros** (dont 393 984 euros en timbres-amendes & amendes forfaitaires), recouvré **58 306,03 euros** au titre de l'**aide juridictionnelle**, et **1 625 442,26 euros** au titre des **fonds de concours**.

4 1 2 Les finances des collectivités locales

Les recettes des collectivités locales

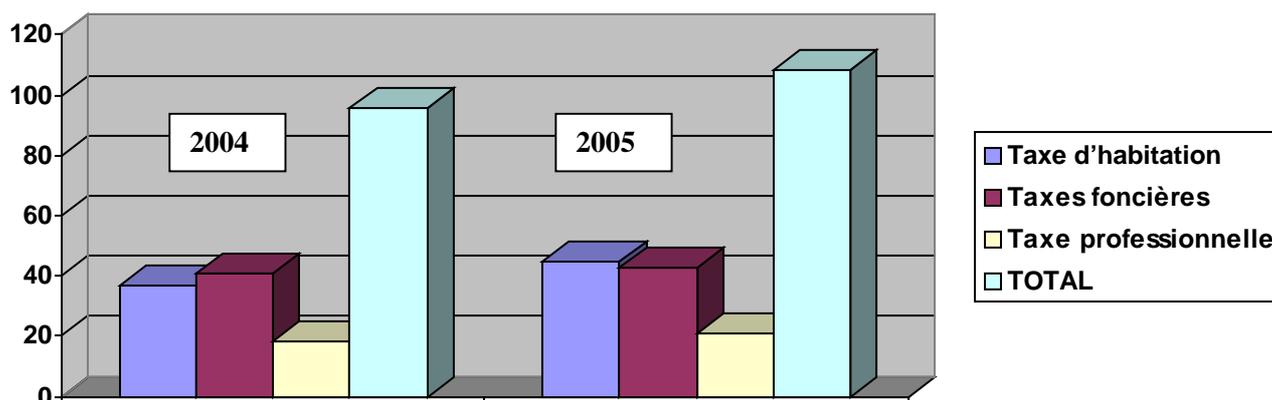
Les impôts locaux :

Votés chaque année par l'assemblée délibérante de chaque collectivité, leur recouvrement est assuré par l'Etat, qui prend à sa charge les dégrèvements et les admissions en non-valeur.

Le tableau ci-après décrit l'évolution 2004/2005 :

IMPÔT	Montant émis en 2004 en M€	Montant émis en 2005 en M€	Evolution
• Taxe d'habitation	36,836	44,879	+21,83%
• Taxes foncières	40,565	42,632	+5,09%
• Taxe professionnelle	18,350	21,058	+14,75%
TOTAL	95,751	108,569	+13,38%

Evolution des impôts locaux en montants de 2004 à 2005 en M€



L'ensemble des prises en charge au titre des impôts locaux accuse **une forte augmentation**.

L'ensemble des recettes :

Les collectivités territoriales bénéficient, par ailleurs de :

- **la dotation globale de décentralisation et de dotations spécifiques** (Ministère de l'Intérieur) s'élève à **2 910 796,00 euros** contre **3,046 Me** en 2004 soit **- 4,43 %**.
- **la dotation globale de fonctionnement** pour **103 041 736,00 euros**.
- **concours divers** et de transferts au titre de la fiscalité.
- **la dotation globale d'équipement** à laquelle s'ajoutent les **subventions spécifiques d'investissement**.
- **leurs recettes propres** nées des concessions, régies, ainsi que de produits tels que les loyers, emprunts et produits d'aliénation.

Au total, les recettes de l'année s'élèvent à 665 945 214,15 euros qui se répartissent comme suit, et auxquels il faut ajouter **107 436 951,90 euros** de recettes en faveur des établissements hospitaliers départementaux (contre 100 372 593,62 euros en 2004).

Collectivité.	Recettes 2004.	Recettes 2005.	Evolution.
• Département	235 829 854,09	304 392 824,98	+29,07%
• Communes	203 475 236,42	221 296 235,63	+8,76%
• Communautés de communes	15 562 397,47	22 940 164,50	+47,40%
• Communautés d'agglomération	31 033 444,63	31 972 938,32	+3,02%
• Syndicats.	27 090 517,42	25 766 181,86	-4,89%
• Autres établissements publics locaux (OPHLM, SDIS, Régies dotées de la personnalité morale, autres établissements locaux).	48 231 121,59	59 576 868,86	+23,52%
TOTAL	561 222 571,62	665 945 214,15	+18,66%

Les dépenses des collectivités locales

Au regard des recettes ci-dessus, l'ensemble des dépenses de l'année de fonctionnement et d'investissement représente **661 325 713,83 euros** contre 553 500 406,67 euros au 31.12.2004, et se détaille comme suit :

Collectivités	Dépenses 2004	Dépenses 2005	Evolution
• Département	235 022 589,39	305 201 110,95	+29,86%
• Communes	202 539 747,03	212 746 531,60	+5,04%
• Communautés de communes	15 193 766,71	21 406 367,99	+40,89%
• Communautés d'agglomération	27 829 372,46	34 498 402,94	+23,96%
• Syndicats.	24 333 987,27	26 777 146,25	+10,04%
• Autres établissements publics locaux (OPHLM, SDIS, Régies dotées de la personnalité morale, autres établissements locaux).	48 580 943,81	60 696 154,10	+24,94%
TOTAL	553 500 406,67	661 325 713,83	+19,48%

Le montant de la trésorerie des collectivités et établissements locaux (hors hôpitaux) s'élève à **91,813 millions d'euros** au 31.12.2005 contre **85,084 millions d'euros** à la fin de l'exercice précédent soit une augmentation de **7,90 %**.

Les opérations en dépenses de la sphère hospitalière départementale s'élèvent à **105 327 764,49 euros** (contre 100 317 372,81 millions d'euros en 2004).

4 1 3 La mise en œuvre du programme exceptionnel d'investissement (PEI)

L'année 2005, troisième année de mise en œuvre du P.E.I., a été celle de l'aboutissement de nombreux dossiers.

44 dossiers ont été déposés auprès du guichet unique dont 24 ont reçu un avis favorable et 19 sont en cours d'instruction..

Au niveau de l'impact financier, le P.E.I. est intervenu pour les projets situés en Haute-Corse, à hauteur de : **40 470 203 €** pour un montant de travaux de : **69 472 987,00 €**.

En ce qui concerne la nature des opérations, le P.E.I. a financé dans les domaines suivants :

- ◆ Patrimoine: la réhabilitation du palais des Gouverneurs
- ◆ Routes : 2 X 2 voies Borgo (1^{ère} tranche) et aménagements RD 80
- ◆ AEP/Assainissement : 16 opérations
- ◆ Développement : 3 opérations

IV 2 En apportant un appui logistique et juridique

4 2 1 Favoriser la coopération intercommunale

La démarche stratégique, approuvée par la Commission départementale de coopération intercommunale le 9 février 2004, s'articule autour de trois axes :

- **toiletter** l'intercommunalité existante par la dissolution de syndicats ayant rempli leur objet ou n'ayant plus d'activité depuis plusieurs années,
- **favoriser** la montée en charge des EPCI à fiscalité propre existants par l'acquisition de compétences complémentaires dans les domaines de l'élimination des déchets ménagers, de l'eau, de l'assainissement et de la défense contre les incendies,
- **susciter** la création de nouvelles communautés de communes dans les secteurs qui en sont encore dépourvus.

Les différentes procédures mises en œuvre dans le cadre de ces objectifs ont conduit à :

la dissolution de 4 établissements (2 SIVU et 2 SIVOM),

la modification des statuts de 8 EPCI,

la création de 3 établissements (1 SIVOM, 1 syndicat mixte, 1 communauté de communes)

Désormais, le nombre de communes couvertes par un EPCI à fiscalité propre est de **110**, représentant **76% de la population** départementale.

Etat de la coopération intercommunale

Structures	Arr. BASTIA	Arr. CORTE	Arr. CALVI	Total
SIVOM	11	11	4	26
SIVU	16	18	6	40
Communautés de communes	4	3	3	10*
Communauté d'agglomération	1	0	0	1
Total EPCI	32	32	13	77
Syndicats mixtes	1	3	3	7

(*) dont 2 TPU (Calvi-Balagne et bassin de vie Ile Rousse).

4 2 2 Soutenir les collectivités locales par le développement de l'ingénierie publique

L'ingénierie publique a fait l'objet d'une réflexion approfondie entre la direction de l'agriculture et de la forêt et la direction de l'équipement, dès la fin de l'année 2004, qui s'est poursuivie en 2005, dans le cadre de la réforme de l'administration départementale de l'Etat (circulaire du Premier ministre du 16 novembre 2004). L'objectif est d'assurer la présentation d'une offre unique vis à vis des collectivités locales dès l'année 2006.

Les domaines d'activité

- ⇒ Les constructions publiques,
- ⇒ L'aménagement opérationnel : espaces publics, lotissements, équipements hydrauliques et électrification rurale.
- ⇒ Les travaux portuaires et aériens (infrastructures et bâtiments civils et militaires)
- ⇒ L'environnement, avec l'eau et l'assainissement.

L'ingénierie publique concurrentielle :

En 2005, sur les **10 nouveaux marchés signés** avec divers maîtres d'ouvrage, la moitié concerne des projets sous conduite d'opération ou AMO (travaux maritimes, réalisation du PLH de la communauté d'agglomération de Bastia, projet de construction d'un établissement pour personnes âgées par l'association « U Serenu », construction de logements sociaux à San-Nicolao).

L'Etat a par ailleurs soumissionné sous la forme d'un groupement DDE – CETE à l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre relative à la construction du quai sud du port de commerce de Bastia (montant des travaux estimé à 12 M€).

Les protocoles interministériels :

- ⇒ Travaux d'urgence à la préfecture de Bastia : réfection de l'étanchéité du bâtiment, mise en conformité électrique du bâtiment, mise en conformité des réseaux eaux pluviales et eaux usées et réaménagement de bureaux.
- ⇒ Opération « sécurité/solidité » au palais de justice de Bastia : réparation de la grille, mise en sécurité des menuiseries extérieures du bâtiment

L'ingénierie publique de solidarité (ATESAT):

⇒ L'ATESAT : mission d'assistance technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire en faveur des communes modestes et de leurs groupements. 227 communes sur les 236 du département et 19 groupements, sont éligibles. En 2005, **4 nouvelles conventions** ont été signées. Ce qui porte à **73** le nombre de communes qui ont conventionné.

L'ingénierie publique pour le compte de l'armée de l'air :

Pour le compte de l'armée de l'air, l'Etat assure la maîtrise d'œuvre de tous les travaux neufs des infrastructures et des bâtiments ainsi que l'entretien courant de la base aérienne militaire de Ventiseri, du champ de tir de Diana et de la station hertzienne de Serra-di-Pigno. Au cours de l'année 2005, 16 nouveaux marchés ont été passés dont 4 sur appel d'offres. Au total 30 marchés ont été gérés.

L'ingénierie publique dans le domaine des bases aériennes civiles :

L'Etat a conservé des activités d'ingénierie en qualité de maître d'œuvre ou conducteur d'opération des travaux neufs et d'entretien sur le patrimoine de l'Aviation civile, mais aussi pour le compte de la chambre de commerce et d'industrie de Bastia et de la Haute-Corse en sa qualité de concessionnaire des deux aéroports du département.

L'ingénierie publique dans les domaines :

- de l'assainissement et des eaux usées : 15 opérations
- de l'électrification rurale : 3 opérations
- de la desserte en eau potable : 8 opérations
- de la gestion et traitement des déchets : 3 opérations

4 2 3 Favoriser la structuration et le développement agricole

Les aides au monde agricole

- Installation des Jeunes Agriculteurs - Programme d'Amélioration Matérielle

Le tableau ci-dessous donne par région le nombre d'installation et les montants engagés.

Installation DJA		MONTANT total de la DJA	2ème tranche DJA
- Montagne	9	235800	10
- Plaine	1	12650	2
- Zone défavorisée	5	81750	
- Refusé	0		
- Annulé	0		
- TOTAL nombre de dossiers.	15		12

- Attribution de prêts bonifiés agricoles :

Trois demandes de prêt bonifié (MTS/JA) ont été instruites courant 2005.

- Un pour l'achat de foncier
- Un pour le rachat de part sociales dans le cas d'une installation en EARL
- Un pour l'achat de matériel

- Aides à la restructuration des vergers

La commission technique d'examen des dossiers de restructuration arboricole a étudié **53 demandes. 52 ont obtenu un avis favorable**, et un dossier a été ajourné

Situation pour 2005 :

	Arrachage	Plantation	Amélioration
Amandiers	-	14,32 ha	25,51 ha-
Pomelos	-	2,77 ha	
Kiwi	24,58 ha	19,83 ha	5,23 ha
Nashis	4,25 ha		
Prunes d'ente	8,78 ha	11,68 ha	3,30 ha
Clémentiniers	13,03 ha	35,30 ha	1,66 ha

Nous assistons a une baisse des surfaces restructurées en particulier en clémentines et kiwis. Les efforts d'amélioration portent essentiellement sur les amandiers

- Les soutiens aux entreprises agro-alimentaires :

9 dossiers ont été instruits en 2005, 8 ont été retenus et 1 ajourné dans l'attente de précisions.

Les dossiers se répartissent ainsi :

Viticole	6
Fruits et Légumes	1
Confiseur	1

Ces 2 derniers dossiers ont été financés sur les crédits Etat pour un montant de **194.119,02€** sur un montant d'investissement de 1.305.896€.

- Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels : ICHN

Campagne 2005 non close

	2000	2001	2002	2003	2004	2005
- Nombre de dossiers déposés	947	908	867	906	1021	1085
- Nombre de dossiers payés	799	855	811	834	900	890
- Montant payé	3 636 891 €	4 372 963 €	4 927 206 €	4 859 766 €	5 503 380 €	5 481 598 €

- Prime Herbagère Agro – environnementale : PHAE

	2003	2004	2005
- Nombre de dossiers déposés	264	246	237
- Nombre de dossiers payés	242	245	233
- Nombre d'hectares primés	7 565,38	7 362,36	7 021,37
- Montant payé	612 473,97 €	590 004,75 €	559 014,98 €

- Les Contrats territoriaux d'Exploitation et les Contrats d'Agriculture Durable (CAD)
 La mise en place du dispositif CAD a débuté en novembre 2003. En 2004, les contrat-types territoriaux ainsi que le contrat-type départemental ont été pris par arrêté préfectoral. Ainsi, en fonction des spécificités agronomiques et agricoles du département de Haute Corse, un découpage territorial a été effectué, se traduisant par la création de deux contrats types territoriaux, l'un concernant la zone de montagnes et l'autre celui de la plaine, « Montagnes et vallées de Haute Corse » et « Plaine de Bastia à Solaro ».
 En 2005, **30 CAD** ont été signés, dont 5 en conversion Agriculture Biologique (CAB). Le montant total engagé en 2005 est de **914 041.82 € CAB** compris. La moyenne CAD de l'année 2005 hors CAB est de 23 092.90 €.

4 2 3 Aider au développement du secteur touristique en garantissant la qualité des prestations offertes

Le tourisme constitue le secteur d'activité le plus important de l'économie du département. Il a, en outre, un effet d'entraînement sur de nombreux autres secteurs d'activité. Il appartient à l'Etat de veiller au respect des normes législatives et réglementaires garantissant l'exacte information des touristes, ainsi que la qualité et la sécurité des prestations offertes. Cette garantie est un facteur de modernisation et de compétitivité.

Organiser l'action de l'Etat

L'opération interministérielle vacances constitue chaque année un moment fort de la mobilisation coordonnée des services de l'Etat. Associant information, prévention et contrôles sur le terrain, de mai à septembre, l'opération assure la protection des vacanciers accueillis en Corse tout en contribuant à l'amélioration et à la compétitivité des services qui leur sont offerts.

Par ailleurs, dans le cadre de l'action inscrite au PASED, deux axes prioritaires ont été fixés, à savoir :

- la lutte contre les intermédiaires non habilités,
- les conditions de perception de la taxe de séjour.

L'analyse de la campagne 2005

En 2005, 1817 établissements ou points d'activité ont été visités, révélant les faits marquants suivants :

- des baisses de prix dans les zones les plus touristiques, mais en sens inverse le développement de pratiques tendant à imposer une dépense au consommateur (demi-pension imposée dans les hôtels),
- une amélioration de l'hygiène dans les métiers de bouche, avec toutefois la persistance de points négatifs notamment en matière de traçabilité, d'autocontrôles ou de formation du personnel,
- un encadrement parfois insuffisant des prestations sportives, qui contraste avec l'évolution positive enregistrée dans le secteur,
- une bonne qualité générale des eaux de baignade,
- une conformité générale des engins et activités nautiques, malgré deux difficultés récurrentes concernant la location de scooters ou jet-skis sans exiger le permis, ou la surcharge de navires de transport de passagers.

Globalement, la professionnalisation des activités relevant du tourisme continue de progresser, mais elle est parfois contrariée dans certains secteurs par l'existence de structures imprécises qui œuvrent dans des conditions d'opacité relevant de l'économie souterraine et qui n'offrent ainsi aucune garantie à leur clientèle.

Garantir la protection des mineurs pendant leurs loisirs

Cela concerne les mineurs du département, placés en Centres de loisirs sans hébergement en, en majorité, les mineurs venant du continent et séjournant, surtout l'été, dans les **365 séjours** de centres de vacances organisés en Haute-Corse.

Trois niveaux d'interventions :

L'information : A partir des fichiers de déclaration obligatoire, un contact préalable a été établi avec les organisateurs, rendus destinataires systématiquement d'instructions départementales élaborées en liaison avec les autres services de l'Etat et précisant les particularités réglementaires locales.

8 réunions délocalisées ont été organisées, à chaque début des mois de juillet et août, pour les directeurs de séjours de vacances et de centres de loisirs afin de commenter ces instructions et apporter les éclaircissements souhaités (Corte, Ile Rousse, Moriani et Bastia).

Les contrôles :

88 visites ont concerné des centres de vacances et de loisirs.

Elles ont porté sur la conformité sanitaire et de sécurité des lieux d'accueil, la qualification et l'action du personnel d'encadrement, le respect des normes et règles de mise en œuvre des activités ainsi que le respect qualitatif du contrat passé avec les familles au travers des projets éducatif et pédagogique.

	Centres de Vacances	Centres de Loisirs
Séjours déclarés	365	33
Séjours contrôlés	74	14
Incidents relevés		
Sécurité des lieux d'accueil	1	0
Hygiène alimentaire	1	0
Accidents en activité	2	1
Violences et mœurs	7	0
Usage de stupéfiants	2	0
Infraction routière	0	0
Suites données		
Enquête administrative	3	0
Injonction administrative	1	0
Sanction administrative	0	0
Procédure judiciaire	1	0
Procédure de suivi social	1	0

Les bilans :

Une réunion bilan a été organisée avec les prestataires de services et les représentants des professions afin de faire le point sur la mise en œuvre des normes d'organisation et d'encadrement spécifiques au public des mineurs en centres de vacances et de loisirs pratiquant des activités de pleine nature (Randonnée, Canyon, Parcours acrobatiques en hauteur, Canoë Kayak, Plongée, etc....).

Contrôler les prestations de la restauration commerciale, la distribution et la remise directe

Ces établissements drainent un nombre important de consommateurs, avec un pic d'affluence durant la période touristique. Les opérations « alimentation vacances » en été et « opérations de fêtes de fin d'année » en hiver ont été l'occasion de renforcer les contrôles existants, conjointement par tous les services de l'Etat concernés.

942 inspections ont été effectuées et 16 procès verbaux ont été dressés.

4 2 4 Participer à la modernisation du tissu entrepreneurial en renforçant la lutte contre le travail illégal

L'activité de contrôle

Pour la direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle :

6 procédures pénales ont été établies pour **90 contrôles**

Pour la direction de l'agriculture et de la forêt :

7 procédures pénales ont été établies pour **32 contrôles.**

Il est constaté une augmentation de l'usage de faux titres de séjours (100 en 2005).

Organiser l'action de l'Etat

L'action interministérielle et la coordination des services sont essentielles pour une meilleure efficacité de l'Etat dans ce domaine. Elle vise à coordonner les services sur les protocoles d'utilisation de la main d'œuvre étrangère, les contrôles, le déroulement des procédures pénales, les sanctions (notamment financières) et les procédures administratives (avec la suppression d'aides publiques en matière d'emploi pour les entreprises verbalisées).

**AMELIORER
L'EFFICACITE
DE L'ETAT**

V 1 Concilier la nécessaire amélioration des relations administrations/administrés et le respect de l'égalité des citoyens devant le service public

5 1 1 L'accueil du public : les engagements de la Charte Marianne

Les services de l'Etat se sont engagés dans une démarche de développement de la qualité du service rendu aux administrés en mettant en place la charte générique de l'accueil dite « *Charte Marianne* ».

Celle-ci prévoit **5 engagements obligatoires**, déclinés ensuite service par service :

- un accès plus facile aux services publics,
- un accueil attentif et courtois,
- une réponse compréhensible dans les meilleurs délais,
- une réponse systématique aux réclamations des usagers,
- des enquêtes régulières de qualité pour progresser

Au niveau de la Haute-Corse, près de **19 services** de l'Etat, soit la quasi-totalité, ont élaboré leur propre charte et l'ont mise à disposition auprès des usagers sous la forme de dépliants.

5 1 2 L'amélioration du service rendu au niveau fiscal

Le programme « Pour vous faciliter l'impôt »

Il contient **9 engagements** visant à mieux prendre en compte les attentes des usagers, à répondre plus rapidement, à élargir l'offre de service en matière d'accueil et d'information.

L'indicateur global progresse passant de 69% d'engagements respectés en 2004 à **88% en 2005**.

Un interlocuteur fiscal unique pour les professionnels

Cette opération permet, sur l'ensemble du département (Bastia, Calvi, Corte), d'offrir aux contribuables professionnels, un seul point de contact pour la totalité de leurs démarches auprès de l'administration fiscale (vie de l'entreprise, déclarations, paiements des impôts, remboursement de crédits de TVA).

Le développement de l'administration électronique

Le nombre de contribuables de Haute-Corse ayant choisi de déclarer en ligne leurs revenus est passé de 2 125 en 2004 à **6 318 en 2005**.

Le nombre d'entreprises déclarant et payant leur TVA par téléprocédures est passé de 34 en 2004 à **268 en 2005**.

V 2 Réformer l'Etat pour une meilleure efficacité

5 2 1 La réforme départementale de l'Etat

Lancée en novembre 2004 au niveau national, la réforme départementale de l'Etat s'est traduite en Haute-Corse par des projets favorisant des solutions concrètes et pragmatiques de coordinations interministérielles, de réorganisations de services et de mutualisations de moyens.

Il est à noter que les propositions initiales ont été complétées en cours d'année par des initiatives nouvelles afin de parfaire l'organisation locale des services de l'Etat.

Les projets sont organisés autour de trois rubriques à savoir :

La coordination interministérielle

- Création d'une offre unique d'ingénierie publique,
- Création d'une mission interservices de sécurité alimentaire,
- Création d'un système géographique d'information,
- Création, pour la DDAF et DDSV, d'une mission des services informatiques,
- Organiser une meilleure articulation santé publique/santé au travail.

La réorganisation des services

- Renforcement de la DDASS sur des missions proches de la santé, de la cohésion sociale exercées par d'autres services de l'Etat,
- Recentrage de la DDJS sur les fonctions régaliennes,
- Refonte de l'organigramme de la préfecture.

La mutualisation

- Mutualisation des fonctions de documentation,
- Création, pour la DDAF et DDSV, d'un secrétariat des affaires générales,
- Renforcement de la Maison des affaires sociales.

5 2 2 La mise en œuvre de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF)

La loi organique relative aux lois de finances n°2001-692 du 1^{er} août 2001 est entrée en vigueur le **1^{er} janvier 2006**. L'année 2005 a donc été une année de préparation et d'adaptation à de nouvelles règles en matière de finances de l'Etat.

En effet, la LOLF vise à moderniser la gestion publique et à renouveler la nature et les outils du contrôle parlementaire, en confiant aux gestionnaires publics davantage de liberté en contrepartie d'une plus grande responsabilité.

Le principal objectif de la LOLF est de passer d'une culture de moyens à **une culture de performance**.

An niveau départemental, même si le nouveau mode de gestion privilégie l'échelon régional (près de 50 BOP régionaux contre 5 départementaux), il n'en reste pas moins que le préfet est incontournable car d'une part, il émet un avis sur les projets de BOP concernant les services déconcentrés placés sous son autorité dans un souci de coordination des politiques publiques ainsi que pour les délégations de signature d'autre part.

Pour la Haute-Corse, le dispositif de préparation mis en place a été le suivant :

- préparation du dialogue de gestion par des réunions en novembre à la préfecture service par service,
- réunion du comité de direction co-présidé par le Préfet et le Trésorier payeur général pour formalisation de l'avis définitif à l'attention du responsable de BOP.

Le bilan de la mise en œuvre globalement satisfaisant, eu égard à la complexité de l'opération, en dépit de quelques problèmes mineurs relatifs à la mise en place des crédits et d'informatique avec l'échelon régional.